

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

12 MARS 2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 12 MARS 2025 (APRÈS-MIDI)

—

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	5
2	Questions écrites (Article 81 du règlement)	5
3	Dépôts	5
4	Conférence et salon «Cécité et malvoyance»	5
5	Approbation de l'ordre du jour	6
6	Questions d'actualité (Article 83 du règlement)	6
6.1	Question de M. Baurain à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Situation du centre culturel de Saint-Ghislain».....	6
6.2	Question de M. Soupart à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Suivi de la situation financière du Septem à Saint-Ghislain»	6
6.3	Question de Mme Diana Nikolic à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Polémique sur les activités proposées lors du congé de carnaval par le Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE)»	8
6.4	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Lutte contre les violences sexistes et sexuelles à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et sur nos campus»	10
6.5	Question de Mme Anne Lambelin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Engagements du gouvernement concernant les effectifs de cabinets».....	12

- 6.6 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Rencontre relative au tronc commun»13
- 6.7 Question de M. Maxime Daye à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Allongement du tronc commun»13
- 6.8 Question de Mme Dorothée De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Mise sur pause de la réforme du tronc commun et mise au vert avec les acteurs de l'enseignement»13
- 6.9 Question de Mme Bénédicte Linard à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Poursuite du tronc commun»14
- 6.10 Question de M. Bruno Bauwens à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Allongement du tronc commun»14
- 6.11 Question de Mme Leila Agic à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Comment enseigner quand l'extrême droite se banalise? – Carte blanche d'enseignants inquiets pour leurs missions et leurs élèves»20
- 6.12 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Formation insuffisante au secourisme»21
- 6.13 Question de Mme Sophie Fafchamps à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Enquête pour pédocriminalité à la crèche de l'Université libre de Bruxelles (ULB)»23
- 6.14 Question de M. Olivier Maroy à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «70 millions d'euros supplémentaires pour le nouveau siège de la RTBF?»24

6.15	Question de M. Martin Casier à M. Adrien Dolimont, ministre de la Recherche, intitulée «Article “La croisade de Trump contre la science suscite l’indignation” publié dans “Le Soir” du 7 mars 2025 et communiqué du Conseil des recteurs des universités francophones (CREf) du 1 ^{er} mars 2025 “Les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles soutiennent l’initiative “Stand Up for Science””»	25
7	Prise en considération	27
8	Projet de décret relatif à l'interdiction de l'usage récréatif des téléphones portables et de tout autre équipement terminal de communications électroniques à l'école (doc. 68 (2024-2025) n^{os} 1 à 3)	27
8.1	Discussion générale	27
8.2	Examen et vote des articles	36
9	Proposition de résolution visant à assurer un meilleur déploiement des dispositifs de valorisation des acquis de l'expérience (doc. 14 (2024-2025) n^{os} 1 et 2)	37
9.1	Discussion.....	37
10	Projet de décret relatif à l'interdiction de l'usage récréatif des téléphones portables et de tout autre équipement terminal de communications électroniques à l'école (doc. 68 (2024-2025) n^{os} 1 à 3)	47
10.1	Votes réservés	47
10.2	Vote nominatif sur l’ensemble	50
11	Proposition de résolution visant à assurer un meilleur déploiement des dispositifs de valorisation des acquis de l'expérience (doc. 14 (2024-2025) n^{os} 1 et 2)	51
11.1	Vote nominatif sur l’ensemble	51
	Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	53

Présidence de M. Benoît Dispa, président.

La séance est ouverte à 14h05.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance: MM. Dodrimont et Segers ainsi que Mmes Dejardin et Revelo Paredes, pour raisons de santé; Mmes Hanus et De Re, en congé de maternité; Mme Morreale et M. Crampont, pour raisons personnelles; Mmes Desalle, El Yousfi et Bernard, en mission.

2 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Dépôts

M. le président. – Nous avons reçu le rapport annuel 2024 de la Commission de gouvernance des inscriptions (CoGI) (doc. 80 (2024-2025) n° 1). Ce rapport a été envoyé à la commission de l’Éducation, de l’Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique.

Nous avons également reçu le projet de décret portant assentiment à l’Accord de protection des investissements entre l’Union européenne et ses États membres, d’une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d’autre part, fait à Hanoï le 30 juin 2019 (doc. 81 (2024-2025) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission de la Culture, de l’Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement.

4 Conférence et salon «Cécité et malvoyance»

M. le président. – Le 26 mars prochain, le salon «Cécité et malvoyance» se tiendra dans l’atrium de notre Parlement, sous l’intitulé «*Quand ne pas voir n’empêche pas de travailler*». Ce salon offrira aux participants l’opportunité d’échanger directement avec des associations et structures actives dans le domaine du handicap visuel. Il sera l’occasion de découvrir des outils et des services adaptés favorisant l’inclusion professionnelle. Un des objectifs est la sensibilisation à travers des mises en situation immersives pour mieux comprendre le quotidien des personnes déficientes visuelles.

5 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément à l'article 7 de notre règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 27 février 2025, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 12 mars 2025.

Entre-temps, Mmes Dejardin, Agic, Greco, Morreale, Lambelin et Tillieux et MM. Casier et Crampont ont déposé la proposition de décret visant la prévention et la lutte contre toutes les formes de harcèlements et de discriminations en particulier les violences sexistes et sexuels dans l'enseignement supérieur (doc. 82 (2024-2025) n° 1). Je vous propose d'ajouter la prise en considération de cette proposition de décret à l'ordre du jour de notre séance.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté. (*Assentiment*)

6 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

6.1 Question de M. Baurain à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Situation du centre culturel de Saint-Ghislain»

6.2 Question de M. Soupart à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Suivi de la situation financière du Septem à Saint-Ghislain»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Pascal Baurain (Les Engagés). – Le centre culturel Septem de Saint-Ghislain est aujourd'hui menacé de liquidation en raison d'un déficit financier s'élevant à 340 000 euros. Cette situation inquiète fortement les acteurs culturels locaux et la population, qui risquent de voir disparaître un espace culturel essentiel au dynamisme de la région. Le conseil communal extraordinaire, qui s'est réuni ce 10 mars, n'est pas parvenu à éclaircir les circonstances de ladite situation ni à apporter les apaisements attendus.

Madame la Ministre-Présidente, êtes-vous informée de la situation critique du centre culturel Septem? Comment un tel déficit peut-il se creuser alors qu'une réglementation encadre la gestion des centres culturels subventionnés? Y a-t-il eu des signes avant-coureurs de cette situation? Quelle est l'implication du Service général de l'inspection de la culture (SGIC) dans ce dossier et que sait-il? À quel stade en est l'analyse comptable menée actuellement et quelles premières conclusions est-il possible d'en tirer?

Si l'assemblée générale du Septem se prononçait en faveur d'une liquidation, quelles seraient les implications pour le soutien financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Enfin, où en est actuellement la procédure de renouvellement du contrat-programme du centre culturel Septem?

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre-Présidente, la Fédération Wallonie-Bruxelles comptera-t-elle un centre culturel de moins dès cette semaine? En effet, je vous ai déjà interrogée en commission sur les grandes difficultés financières du centre culturel Septem à Saint-Ghislain. Vous m'aviez indiqué que vous suiviez de près la situation de ce centre, notamment le renouvellement du contrat-programme, et que vous aviez également demandé à l'administration de faire le suivi des différentes difficultés qui germaient déjà à cette époque.

Depuis, de nouveaux éléments ont émergé, comme la publication dans la presse de témoignages d'anciens travailleurs. Un conseil communal extraordinaire s'est également tenu, lors duquel la majorité a refusé tout refinancement exceptionnel du centre culturel. Le directeur a été licencié et, ce vendredi, une assemblée générale est prévue, laissant ainsi planer la menace d'une fermeture.

Quelles mesures avez-vous? Quelle est l'étendue du travail déjà réalisé? Comment procéderez-vous pour tenter de sauver le Septem, très cher aux yeux des habitants de la ville de Saint-Ghislain?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Je voudrais commencer mon intervention en rappelant que les centres culturels, même s'ils sont subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, sont des structures privées autonomes. Nous n'en assurons pas la gestion. Ce sont donc les autorités locales ainsi que les conseils d'administration des centres culturels qui en sont chargés.

Cela étant dit, Monsieur Soupart, nous sommes évidemment au courant de cette situation. Nous avons été informés par courriel, le 8 janvier 2025, de la situation compliquée dans laquelle se trouvait le centre culturel Septem. Était-il possible de s'en douter? Non, car les centres culturels ont l'obligation de rendre chaque année, au mois de juin les comptes des années précédentes. Or, les comptes relatifs aux années 2022 et 2023 ne laissaient rien transparaître. Les comptes de 2024 devront, quant à eux, être rentrés pour le mois de juin 2025.

Cependant, au vu de la situation dont le courriel susmentionné faisait état, nous avons mandaté le SGIC afin d'analyser de façon détaillée la situation financière du Septem. Ce dernier en a été informé fin février. Les derniers contacts entre les opérateurs du SGIC et le président du centre culturel datent du 11 mars. À ce stade, il apparaît dès lors prématuré de vous communiquer les conclusions définitives de ce rapport.

Par contre, je peux vous dire que, dans l'attente de ce rapport et d'explications claires sur les raisons qui ont mené à la situation actuelle, la reconnaissance demeurera suspendue. Nous attendons donc de voir l'évolution de ce dossier. Si les explications s'avéraient suffisantes et si nous obtenions des garanties de gestion convenables pour la suite, nous envisagerions à nouveau le contrat-programme. Pour le moment, la reconnaissance reste suspendue.

M. Pascal Baurain (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, il ressort de la réunion du conseil communal que nous devons redouter une situation de perméabilité entre la sphère culturelle et la sphère politique. Or, une telle situation débouche systématiquement sur un entre-soi qui n'est jamais favorable à une saine gestion.

Dans le cas qui nous occupe, nous parlons de confiscation des prérogatives de l'organe d'administration par un bureau constitué entre camarades, obligés, et d'attribution de fonctions aussi essentielles que la trésorerie à des personnes n'ayant connaissance ni de leur monographie de fonction ni de leur règlement d'ordre intérieur (ROI). Finalement, nous parlons d'une certaine forme de désactivation des moyens de contrôle et de mise en œuvre des réglementations en vigueur.

Ce genre de situation ne semble malheureusement pas tout à fait isolé en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il conviendrait donc sans doute de définir des balises claires pour éviter que la culture devienne le terrain de règlements de compte politiques locaux, et pour garantir l'autonomie culturelle.

En attendant, tout comme la population locale, je ne suis pas serein pour l'avenir de ce centre culturel, dont je crains qu'il soit la première victime de cette nouvelle mandature communale qui commence.

M. Guillaume Soupert (MR). – Madame la Ministre-Présidente, depuis le mois de janvier, vous êtes très attentive à la situation du Septem. Je comprends votre décision de suspendre la reconnaissance du contrat-programme de l'opérateur. Effectivement, à la suite de suspicions d'abus, le SGIC doit analyser la situation. Pour le bien de l'organisation culturelle et de la culture à Saint-Ghislain, j'espère que vous pourrez éclaircir la situation, prendre des mesures de bonne gestion et fixer un plan d'apurement des dettes pour que les prestataires et les acteurs du monde culturel puissent être payés. L'argent public doit être géré de manière saine. Je suis certain que vous mènerez ce travail à bien.

6.3 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Polémique sur les activités proposées lors du congé de carnaval par le Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE)»

Mme Diana Nikolic (MR). – Bon nombre de personnes ont été choquées par les activités proposées, dans un cadre familial incluant des enfants, par une ASBL censée lutter contre les violences intrafamiliales et pour le respect envers les femmes. Il s’agissait notamment de taper sur des *piñatas* à l’effigie de ministres, de lancer des fléchettes sur leur portrait ou encore de faire la «pêche aux conards». Une partie des ministres visés sont des femmes, ce qui est particulièrement dérangeant, eu égard aux missions de l’ASBL concernée.

Madame la Ministre-Présidente, quelles sont les conditions de subventionnement de ce type d’ASBL? Les subventions octroyées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et d’autres instances sont-elles censées couvrir l’organisation de telles activités? Existe-t-il un contrôle de l’utilisation de ces moyens?

En effet, ce n’est pas la première fois que le groupe MR s’inquiète, tant en séance plénière qu’en commission, des activités auxquelles sont exposés les enfants. Nos inquiétudes concernent notamment les activités à l’école, mais aussi dans d’autres lieux que les enfants sont susceptibles de fréquenter et qui devraient donc être préservés de tout prosélytisme, de tout appel à la violence et de toute initiative contraire aux valeurs de respect, d’universalisme, de pluralisme, de fair-play, etc., que défend la Fédération Wallonie-Bruxelles à travers son gouvernement et ses représentants démocratiques.

Ma question ne vise pas à ce que vous adoptiez juste une position précise vis-à-vis du cas particulier qui nous occupe, mais à ce que vous preniez aussi position par rapport à la finalité de toutes les subventions accordées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s’agit de garantir que cet argent est bien dépensé conformément aux engagements des ASBL et aux valeurs que nous portons.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – J’ai effectivement été interpellée à la suite l’«activité» de cette ASBL. Je vous confirme, après vérification, que cette ASBL est financée par la Fédération Wallonie-Bruxelles au travers des compétences de notre entité en matière d’éducation permanente, de droits des femmes et de l’égalité des chances.

Le décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l’action associative dans le champ de l’éducation permanente prévoit en effet une série d’engagements de la part des structures subventionnées, comme le respect de la Convention européenne des droits de l’homme (CEDH) et d’une série de réglementations belges. Les ASBL ne peuvent donc pas se permettre de faire n’importe quoi. C’est pourquoi j’ai demandé au Service général de l’inspection de la culture (SGIC) d’entrer en contact avec cette ASBL afin de garantir que les activités organisées récemment correspondent à son objet social.

À titre personnel, j'ai été choquée de la violence de cette initiative, puisque ce sont des figures des autorités de notre pays qui étaient placardées sur des *piñatas* et attaquées à travers la «pêche aux connards». Faire respecter les réglementations en vigueur relève de notre responsabilité et de celle du SGIC. Nous avons donc le devoir d'intervenir.

Mme Diana Nikolic (MR). – Dans le temps de parole qui m'est imparti à travers ma question d'actualité, je n'ai pas insisté et je n'ai pas voulu me poser en avocate des hommes et femmes politiques concernés. Mais je rappelle que ces hommes et ces femmes politiques sont des êtres humains comme les autres, qu'ils et elles bénéficient d'autant de droits que les autres en ce qui concerne le respect de leur image et de leur intégrité physique.

Ce qui doit prioritairement nous interpeller, ici au Parlement, est le fait que ces activités soient proposées à des enfants au sein d'une ASBL subventionnée grâce à de l'argent public. Madame la Ministre-Présidente, vous avez pointé le rôle du SGIC. Quand il s'agit d'activités qui se déroulent dans nos écoles, il existe des mécanismes de contrôle *a posteriori* et des possibilités de recours. Il faudrait peut-être travailler à ce sujet pour étendre cette possibilité aux autres domaines d'activités.

Enfin, je voudrais insister pour ne pas mettre toutes les ASBL dans le même panier. Malheureusement, certaines, à travers leurs activités, jettent l'opprobre sur tout un secteur. Espérons qu'il s'agisse d'une minorité d'entre elles. Nous devons en tous cas être attentifs à rétablir un cadre et des balises clairs.

6.4 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Lutte contre les violences sexistes et sexuelles à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et sur nos campus»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Ce vendredi 7 mars, les étudiantes, chercheuses et professeures se sont mobilisées sur plusieurs de nos campus en faveur de l'égalité dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes. À l'Université libre de Bruxelles (ULB), notamment, beaucoup d'étudiantes se sont relayées pendant des heures pour témoigner des violences sexistes et sexuelles qu'elles subissent au quotidien et pour dénoncer le silence et l'inaction des autorités académiques et politiques.

Il y a quelques semaines débutait justement le procès d'un ancien professeur de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) accusé de viols, coups et blessures et harcèlement sur trois femmes, dont deux anciennes étudiantes. Un autre professeur de l'UCLouvain, membre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), était présent pour soutenir les victimes, bien sûr, mais aussi pour témoigner du fait que, selon lui, l'UCLouvain

était au courant des agissements du professeur, mais n'aurait pas réagi: «L'habitude qui est toujours malheureusement là, c'est de mettre la poussière sous le tapis.» Selon lui, le silence «participe à la reproduction du système. Si on ne reçoit pas de signal de l'institution qu'il y a des choses qui ne sont pas acceptées, [les violences] continuent».

Tout le monde se souvient – je l'espère – du témoignage de deux chercheuses dans «*Médor*» qui ont dit avoir, elles aussi, subi du harcèlement. Elles l'avaient signalé à leur hiérarchie, mais avaient été tout simplement écartées, alors que leurs agresseurs avaient reçu une promotion. Pendant que les femmes subissent des violences, les hommes continuent donc, eux, à gravir les échelons. L'impunité est encore bien trop présente sur les campus universitaires.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous interpellé la direction de l'UCLouvain sur ces affaires? Depuis des années, les voix s'élèvent pour installer une cellule externe et indépendante afin de recueillir les plaintes sur les campus. Qu'attendez-vous? Pourquoi ne prévoyez-vous aucun budget supplémentaire pour soutenir les universités dans leur lutte contre les violences sexuelles sur leurs campus?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, je ne peux pas aller plus vite que la musique. Comme je le répète depuis six mois, nous travaillons à un plan d'action qui est prévu pour avril. En attendant, la réflexion avec l'ensemble des acteurs de terrain avance bien au sein des groupes de travail. Nous tiendrons nos délais. Soyez assurée que ce sujet nous préoccupe réellement!

La création, les missions et le fonctionnement des cellules externes sont précisément au cœur des discussions des groupes de travail. Plusieurs scénarios sont analysés. Dès que nous disposerons d'un plan d'action clair et précis, nous le budgétiserons et nous discuterons au niveau du gouvernement des moyens à y allouer. J'ai pour habitude de faire les choses dans l'ordre.

Après avoir pris contact avec la commissaire du gouvernement, je confirme que les responsables de l'UCLouvain ont suspendu l'enseignant concerné dès qu'ils ont eu connaissance du dossier pénal. Par ailleurs, l'établissement a déjà créé la cellule «*Together*», chargée d'accueillir les étudiantes et de donner des formations sur les questions liées aux violences sexistes et sexuelles.

La lutte contre ces violences reste une des priorités de mon gouvernement et de mon cabinet. L'ensemble du Conseil des recteurs des universités francophones (CRef) et l'ensemble des directeurs présidents sont aussi derrière nous. Je vous demande encore un peu de patience; nous sommes bientôt en avril.

Mme Amandine Pavet (PTB). – À tour de rôle, les ministres lancent de grandes réflexions sur cette thématique alors qu'ils savent déjà ce qu'il convient de

faire. Cela fait longtemps que nous demandons des budgets, mais aussi la création d'une cellule externe et indépendante afin de véritablement traiter les plaintes transmises aux autorités académiques, qui ont manifestement choisi de mettre les affaires sous le tapis. Ce n'est que lors d'un jugement en justice que les affaires réapparaissent. En outre, comme l'a dénoncé le professeur interviewé, les agissements sont connus depuis longtemps sans être pour autant pris en considération. Nous savons ce qu'il faut faire, mais les moyens et les actes concrets n'arrivent pas. En attendant, il y a des victimes, dont beaucoup ne voient pas leurs plaintes aboutir. C'est grave!

Votre administration et notre Parlement pourraient se saisir de cette affaire et mener une enquête pour détecter les mécanismes qui font en sorte de mettre sous le tapis les affaires de violences faites aux femmes sur les campus. L'année dernière, nous avons d'ailleurs demandé à entendre des membres de la direction de l'UCLouvain, dont l'ancien recteur est d'ailleurs député dans ce Parlement. Malheureusement, notre demande a été rejetée. Bon nombre de démarches restent à entreprendre dès maintenant pour faire en sorte qu'il n'y ait pas une victime de plus!

6.5 *Question de Mme Anne Lambelin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Engagements du gouvernement concernant les effectifs de cabinets»*

Mme Anne Lambelin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, votre gouvernement s'est engagé, dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC), à réduire de 10 % les effectifs des cabinets ministériels restants. Ce 11 mars, la presse rapporte que cet objectif ne semble pas atteint. Quel est le nombre exact d'effectifs multiplicateurs de référence (EMR) par cabinet ministériel? L'objectif de cette réduction de 10 % est-il, oui ou non, atteint? Enfin, confirmez-vous ou infirmez-vous les informations parues dans la presse ce 11 mars?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, je peux vous fournir le nombre d'EMR, que nous avons livrés à l'occasion de la confection du budget 2025, de deux manières différentes. Pour la précédente législature, il y avait 689 EMR pour les deux gouvernements – vous vouliez des chiffres; rassurez-vous: vous allez en avoir... – pour un montant de 49,8 millions d'euros. Pour la législature actuelle, nous sommes à 570 EMR pour les deux gouvernements, pour un montant de 42,57 millions d'euros.

Si nous nous concentrons uniquement sur les chiffres concernant la Fédération Wallonie-Bruxelles, les montants budgétés sur la ligne budgétaire concernant les effectifs gouvernementaux atteignaient 17,8 millions d'euros en 2024 et

14,2 millions d'euros pour 2025, soit une diminution de 3,6 millions d'euros. C'est une réduction de presque 18%!

Comme vous voulez les chiffres des EMR par cabinet, je vous les fournis. Même si je ne suis pas censée répondre pour la Région wallonne, vous aurez tout. Pour la Wallonie, M. Dolimont compte 68 EMR; MM. Desquesnes et M. Jeholet en ont 55; M. Coppieters en compte 41; Mmes Lescrenier et Galant en ont 33; Mmes Neven et Dalcq en comptent 41.

Dans mon gouvernement, j'ai 68 EMR; Mme Glatigny en a 55; Mmes Lescrenier et Galant, qui assument chacune une double casquette ministérielle, en ont 33 dans chaque entité et pas 41 comme leurs autres collègues; MM. Dolimont et Coppieters n'ont pas d'EMR en Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'espère que ces précisions répondent à votre question d'actualité. Je vous invite, surtout, à retenir la diminution de 18 % entre le budget 2025 et le budget 2024 pour les crédits attribués aux cabinets. Je rajoute que la comparaison avec le niveau fédéral n'a pas beaucoup de sens puisque, dans les chiffres cités par la presse, certaines structures de soutien – par exemple, la Chancellerie du Premier ministre – ne sont pas prises en compte. Les manières de fonctionner d'une entité à l'autre divergent et il est dès lors inopportun de faire des comparaisons.

Mme Anne Lambelin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie de m'avoir fourni des données exhaustives concernant les EMR par cabinets. Je souhaitais m'assurer que la réduction de 10 % de leur personnel était bien respectée. Vous avez confirmé qu'il y avait effectivement une diminution du nombre de ministres, de cabinets et d'EMR. Vous avez également apporté une ventilation des EMR par cabinet. En tant que parlementaires il est de ma responsabilité de veiller au respect de la DPC. Il m'importe également de m'assurer de la véracité des informations publiées dans la presse et de voir comment elle a obtenu ces statistiques.

6.6 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Rencontre relative au tronc commun»

6.7 Question de M. Maxime Daye à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Allongement du tronc commun»

6.8 Question de Mme Dorothée De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Mise sur pause de la réforme du tronc commun et mise au vert avec les acteurs de l'enseignement»

6.9 Question de Mme Bénédicte Linard à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Poursuite du tronc commun»

6.10 Question de M. Bruno Bauwens à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Allongement du tronc commun»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces cinq questions orales. (*Assentiment*)

Mme Mathilde Vandompe (Les Engagés). – Nous parlons de l'allongement du tronc commun depuis de nombreuses années maintenant et de manière beaucoup plus assidue depuis quelques semaines. En effet, les premiers élèves concernés par cet allongement sont aujourd'hui en cinquième année primaire et il est temps d'avancer sur ce dossier.

Madame la Ministre, vous dites avoir rencontré ces derniers jours les membres du Comité de concertation lié au Pacte pour un enseignement d'excellence, notamment les représentants des fédérations de pouvoirs organisateurs. Quelle a été la teneur de vos échanges? Qu'en est-il ressorti de neuf et comment anticipez-vous la suite? Il faut porter une attention particulière aux degrés d'observation autonome (DOA). Ces établissements qui, à ce stade, organisent uniquement les premières et deuxième années secondaires doivent prendre des mesures concrètes pour mener à bien leur mission. Quelles sont les pistes de solution à leurs problèmes? Ce sujet a-t-il été abordé lors des échanges? Qu'en est-il de ces cellules de reconversion qui doivent être créées rapidement? Quelles sont les prochaines échéances dans ce dossier?

M. Maxime Daye (MR). – Madame la Ministre, vous avez rencontré hier les fédérations de pouvoirs organisateurs, les syndicats et représentants de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) pour discuter de l'allongement du tronc commun. Il s'agit d'un sujet qui me tient particulièrement à cœur puisque, quand je vais à la rencontre des enseignants, des élèves et des directions d'école, notamment dans l'enseignement qualifiant, je me rends compte que l'allongement du tronc commun est problématique. En effet, il ôte aux élèves la liberté de choisir, le plus tôt possible, une filière qualifiante. Ainsi, les ouvriers et les indépendants de demain choisissent finalement de se tourner vers l'enseignement technique. En outre, des chiffres circulent au sujet des enseignants: «1 400 postes impactés dont 1 000 devraient faire l'objet d'une reconversion et 400 équivaldraient à une perte d'emploi».

Vous prenez ce dossier à bras-le-corps et ne faites finalement qu'appliquer la Déclaration de politique communautaire (DPC), qui prévoit des évaluations en continu du Pacte pour un enseignement d'excellence. Dès lors, les opérateurs que vous avez rencontrés hier sont-ils unanimes? Faut-il mettre en pause ou

poursuivre l'allongement du tronc commun qui pose des défis essentiels? Quelle est votre méthode de travail sur la question?

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Par voie de presse, Madame la Ministre, vous avez fait part de vos inquiétudes concernant les 400 emplois menacés par la réforme du tronc commun. Ces chiffres sont connus et c'est pour cette raison que le précédent gouvernement avait prévu une cellule de reconversion. Où en est la création de cette dernière? C'est très important.

Dans le décret du 11 *décembre* 2024 contenant le budget des recettes de la communauté française pour l'année budgétaire 2025, au sujet de l'emploi dans l'enseignement qualifiant, vous avez annoncé une économie de 45 millions d'euros, ce qui représente la suppression d'environ 500 emplois. Tandis que vous vous inquiétez du sort des 400 emplois qui ont fait l'objet d'un accord durant la précédente législature, les acteurs de terrain dénoncent unanimement les coupes budgétaires délétères qui sont annoncées.

Dès lors, pourquoi la feuille de route concernant l'enseignement qualifiant semble-t-elle intangible à vos yeux, alors que vous semblez remettre en question celle relative au tronc commun? Le parcours d'apprentissage que représente le tronc commun concerne actuellement quelque 400 000 élèves. Le professeur Romainville dénonce les conséquences néfastes et en cascade qu'une mise sur pause de l'allongement du tronc commun entraînerait, eu égard notamment aux référentiels et à la rupture du parcours de ces enfants. Pourquoi vous lancez-vous sur tous ces fronts? Pourquoi envisagez-vous maintenant de suspendre le processus?

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, j'ai entendu votre interview lunaire de ce matin et je peine à comprendre pourquoi vous souhaitez semer le chaos dans les écoles! Vous dites combien les professeurs sont fatigués des réformes et, dans la même interview, vous annoncez deux réformes supplémentaires! D'abord, vous proposez une réforme pour répondre à un problème que vous avez vous-même créé, à savoir l'impossibilité pour les élèves de sixième année en technique de qualification de continuer leurs études en septième année dans leur école. Ensuite, vous annoncez la révision – qui ferait l'objet d'une nouvelle réforme – du tronc commun après dix ans. Bien que certains semblent remettre en cause la réforme qu'est le tronc commun, la science a démontré sans équivoque que le tronc commun est le meilleur outil pour améliorer les performances de tous les élèves. Remettre en cause le tronc commun jusqu'à quinze ans est incohérent: si vous retirez une année, le château de cartes s'effondre!

Vous faites croire que le tronc commun est une prolongation de l'enseignement général, mais c'est faux! Le tronc commun est polyvalent. Il implique l'acquisition de compétences de base, mais aussi de compétences techniques, technologiques, artistiques, sportives, citoyennes, etc. Vous évoquez aussi votre refus de voir supprimer des emplois pour remettre en cause cette dernière année

du tronc commun. Si l'emploi vous tenait tant à cœur, vous n'auriez pas décidé de diminuer de 3 % les budgets de l'enseignement qualifiant, car cette mesure conduira à des centaines de pertes d'emploi.

Le Pacte pour un enseignement d'excellence doit avant tout profiter aux élèves et c'est pourquoi les différentes parties concernées ont consenti à réorganiser les choses vis-à-vis des emplois en jeu. À présent, vous devez travailler à la création des cellules de reconversion prévues dans le Pacte. Existent-elles? Dans l'affirmative, avec qui y travaillez-vous? Sinon, pourquoi? Où se situe selon vous le blocage quand est évoqué le tronc commun? Si les modalités de sa mise en œuvre peuvent toujours être discutées, tout le monde s'accorde quant à la nécessité de son allongement.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Madame la Ministre, vous avez déclaré vouloir mettre en pause l'allongement du tronc commun, car celui-ci est susceptible d'engendrer des pertes d'emploi. Au nom du MR, vous avez annoncé que vous préserveriez l'emploi et sauveriez l'enseignement qualifiant... C'est le comble de la désinformation!

Le tronc commun offre à chaque élève un enseignement égalitaire jusqu'à 15 ans, lui permettant de se diriger vers les mathématiques, la cuisine, la menuiserie ou l'histoire. Le but du tronc commun est de façonner des jeunes qui, à 15 ou même 16 ans, seront à même de choisir ce qu'ils désirent faire plus tard parce qu'ils ont touché à tout. Le tronc commun permet d'éviter la catégorisation des élèves, afin d'éviter de dire à un enfant de 11 ou 12 ans qu'il n'est pas prêt pour l'enseignement général et qu'il devrait pratiquer un travail manuel dans l'enseignement professionnel.

La réussite d'un tronc commun nécessite des moyens et un nombre suffisant de professeurs. C'est précisément cette fin que doit servir sa prolongation. En effet, qui dit allongement du tronc commun dit engagement de plus de professeurs pour assurer tous les cours dans l'enseignement qualifiant comme dans l'enseignement technique. Les syndicats mettent également cet élément en évidence. D'ailleurs, la Centrale générale des services publics (CGSP) a récemment déclaré que la valorisation de l'enseignement qualifiant passe par un bon tronc commun. Or, vous ne permettez pas la mise en œuvre de ce dernier.

À travers les mesures qu'il prend, le gouvernement MR-Les Engagés opère des coupes budgétaires dans l'enseignement qualifiant qu'il prétend sauver. Comment entendez-vous valoriser un enseignement en le privant de 3 % du budget qui lui est généralement alloué et donc, potentiellement de 500 professeurs? Ne venez pas nous dire que vous allez sauver l'emploi d'un côté en le tuant de l'autre!

Dès lors, pourquoi vous référez-vous toujours à la problématique de la perte d'emplois et jamais à celle de la taille des groupes d'élèves par classe? En effet,

pour que les professeurs puissent bien donner cours, dans l'enseignement qualifiant et ailleurs, il faut respecter leur demande et garantir des classes avec moins d'élèves. Comment s'est déroulée la rencontre qui a eu lieu hier? Que répondez-vous à la déclaration susmentionnée de la CGSP?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Ce mardi 11 mars, j'ai rencontré les fédérations de pouvoirs organisateurs et les organisations syndicales. Demain, jeudi 13 mars, je rencontrerai les associations de parents dans le cadre du Comité de concertation du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Je suis inquiète des témoignages de terrain qui font état de pertes d'emploi significatives. D'après l'objectivation demandée à mon administration, 1 400 personnes seront concernées. Le projet de cellule de reconversion permettrait la reconversion de 1 000 enseignants, pour 400 pertes d'emploi assurées. Cette reconversion s'effectuera toutefois sur une base volontaire et je doute de la volonté d'un professeur, de soudeur par exemple, de donner un cours de remédiation pour lequel il faudra le former. Les syndicats sont, quant à eux, unanimes: ils ne veulent pas assumer ces pertes d'emplois.

Je suis également inquiète quant à la fatigue, exprimée sur le terrain et causée par les réformes, et aux conséquences pédagogiques de l'allongement du tronc commun sur nos élèves. Ceux qui voudraient se diriger vers une formation qualifiante au plus tôt devront attendre une année de plus avant d'être réorientés. Les acteurs de terrain craignent que ce report génère une explosion du nombre de décrochages, voire d'exclusions, et une baisse du niveau des élèves.

Il n'y a pas de consensus entre les acteurs de l'enseignement quant à la poursuite du chantier ou aux modalités de la troisième année secondaire. Depuis que cette réforme a été décidée en 2016, nous avons connu la crise sanitaire et l'augmentation des problèmes de santé mentale chez les jeunes. En outre, la révolution numérique est en cours, avec l'arrivée de l'intelligence artificielle. Dès lors, il ne me semble pas indécent de prendre du temps pour considérer ces aspects. C'est pourquoi j'ai proposé aux acteurs une mise au vert, qui devrait se tenir très prochainement, pour nous permettre de réfléchir à cette question.

Cette initiative n'est pas sans lien avec la DPC, qui prévoit d'«évaluer le tronc commun dans sa forme et sa durée, analyser les impacts sur le personnel de la première secondaire à la troisième secondaire et intégrer cette dimension sociale du changement», d'«envisager de développer davantage d'activités orientantes en troisième secondaire afin d'affiner le projet de chaque élève», de «soutenir le déploiement du tronc commun polytechnique dans les écoles secondaires organisées en "[DOA]", c'est à dire sans enseignement secondaire supérieur» et de «construire un accompagnement renforcé pour les élèves en grande difficulté qui fréquentent le premier degré différencié.» Ce passage nous permet d'avoir un aperçu des défis à surmonter.

Madame Vandorpe, concernant les DOA, j'ai effectivement rencontré cinq directeurs pas plus tard que ce matin. Ils m'ont fait part de problèmes organisationnels. En effet, ces écoles organisent une première et une deuxième année de l'enseignement secondaire, mais, à cause de l'instauration du tronc commun, elles seront dans l'obligation d'organiser une troisième année secondaire pour acquérir le statut d'école du degré inférieur. La réflexion se poursuit et cela prend évidemment du temps.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Quand le projet des DOA a été lancé il a quelques années, à l'initiative de Mme Schyns, je l'interrogeais déjà sur l'aspect pratique des choses. Sept ans plus tard, je constate malheureusement que le travail n'a pas avancé durant la législature précédente et que l'on se heurte à un mur.

Il faut en effet prendre le temps de rassembler tous les acteurs. Je salue donc l'organisation prochaine d'une mise au vert qui permettra, comme ce fut le cas dans le passé, de confronter les avis afin de trouver un consensus pour construire l'avenir. Dès que cette première étape sera franchie, il faudra rapidement penser aux postes du tronc commun et organiser la suite. En effet, les années passant à une vitesse folle, il faut absolument garder cette vision en tête. Certains jeunes qui préparent leur dossier d'inscription afin d'intégrer l'enseignement secondaire l'an prochain ont une vision à long terme, mais les établissements scolaires ne savent pas répondre clairement à leurs questions, qui visent à mieux comprendre à quoi ressembleront ces six années de formation.

M. Maxime Daye (MR). – Madame la Ministre, je ne pense pas qu'évaluer le Pacte pour un enseignement d'excellence, lancé il y a huit ans, revienne à semer le chaos. En tout cas, ce n'est pas du tout notre objectif. Nous sommes favorables à l'égalité des chances.

Une solution serait peut-être d'allonger le tronc commun vers le bas plutôt que vers le haut, en imposant l'obligation scolaire dès l'âge de trois ans. Cela éviterait d'avoir à empêcher les jeunes étudiants qui le désirent de s'orienter vers des filières techniques dès le début de l'enseignement secondaire. En revanche, cela permettrait de faire en sorte que les savoirs de base qui nous sont chers, à savoir lire, écrire et compter, soient acquis en troisième année primaire. Une évaluation serait évidemment effectuée en quatrième année primaire. L'idée d'imposer l'obligation scolaire dès l'âge de trois ans est sans doute à creuser avec le gouvernement fédéral.

Mme Dorothee De Rodder (PS). – Madame la Ministre, les acteurs de l'enseignement ne sont pas des girouettes. Le tronc commun est le résultat d'un long processus, qui est toujours en cours et qui a déjà fait l'objet de nombreuses discussions, mais surtout d'un accord conclu par tous les acteurs de l'enseignement. L'idée du tronc commun est que l'école joue son rôle d'ascenseur social pour tous les jeunes et pas seulement pour les élites.

Mais c'est précisément de cela qu'il s'agit. Pourquoi suscitez-vous autant de craintes dans le monde de l'école? Pourquoi provoquez-vous les acteurs de l'enseignement? Nous avons bien compris votre objectif. Devons-nous compter les jours qui vous séparent d'une rupture avec le texte de la DPC qui fixe votre feuille de route?

Nous demanderons une ultime fois d'auditionner en commission les différents acteurs de terrain pour obtenir plus d'informations. En effet, nous faisons un triste constat: vous semez le chaos sur tous les fronts. Nous voulons faire de l'école un véritable tremplin et vous allez en faire une béquille!

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, à vous entendre, j'ai l'impression de rêver. Vous dites tout et n'importe quoi! La mission de la cellule de reconversion n'est pas de faire en sorte que des professeurs qui donnent des cours de soudure donnent soudainement un autre cours. Au contraire, sa mission consiste à accompagner un enseignant dans sa réorientation professionnelle à travers des formations, des activités de co-enseignement et de toutes sortes d'autres techniques.

Par ailleurs, vous avez affirmé qu'il n'y a plus de consensus à propos du cap du tronc commun. Mais c'est faux! Vous évoquez la Covid-19 et l'idée qu'il faut revoir tout le dispositif. Je vous rappelle cependant qu'un séminaire qui a été organisé en 2021 et auquel ont participé tous les acteurs du Pacte pour un enseignement d'excellence a déjà confirmé que le cap du tronc commun devait se poursuivre tel qu'il a été conçu. Les modalités doivent être retravaillées, certes, mais c'est votre travail de ministre de l'Éducation!

Au risque de me répéter, je pense que vous semez le chaos, que votre seule intention est d'amener le retour d'une vision très rétrograde de l'enseignement et que vous utilisez tous les moyens pour parvenir à vos fins.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Derrière l'écran de fumée de l'évaluation du tronc commun, le MR prétend sauver l'emploi et valoriser l'enseignement qualifiant. Aujourd'hui, le projet de votre parti est limpide: il faut sélectionner plus rapidement. Cette ligne directrice est d'ailleurs soutenue par les membres du groupe Les Engagés, qui devraient se regarder dans le miroir.

Le MR veut un enseignement à deux vitesses où la sélection est plus rapide, où l'orientation des élèves se fait à un plus jeune âge afin de donner toutes ses chances à un groupe restreint et reléguer ainsi les autres dans un enseignement de seconde chance. Je dis bien «seconde chance» parce que, Madame la Ministre, c'est bien l'enseignement qualifiant que vous êtes en train de déconstruire; 500 professeurs de moins, cela signifie trois ou cinq postes supprimés par école. Vous devrez l'expliquer à ceux qui restent – je suis content que cette responsabilité vous incombe et pas à moi.

Vous fermez les septièmes années de technique de qualification. Vous menacez des centaines d'options parce que, selon vous, elles ne sont pas rentables. Avant-hier, vous nous avez présenté un cadastre qui n'en est pas un, parce qu'il comporte de nombreuses erreurs.

Tous les jeunes auxquels j'ai demandé s'ils souhaitaient s'inscrire dans l'enseignement pour adultes m'ont répondu par la négative. Voilà votre projet! Et c'est contre ce projet que les professeurs, les élèves, les syndicats et les associations de parents se battent. Ils pourront compter sur notre soutien.

6.11 Question de Mme Leila Agic à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Comment enseigner quand l'extrême droite se banalise? – Carte blanche d'enseignants inquiets pour leurs missions et leurs élèves»

Mme Leila Agic (PS). – Un collectif d'enseignants a récemment diffusé une carte blanche, à travers laquelle ils dénoncent les conséquences de la banalisation des propos et des actes d'extrême droite sur leur métier. Le contexte international est le théâtre de positions décomplexées qui sont de plus en plus présentes et qui vont à l'encontre des valeurs fondamentales de notre état de droit. La tolérance, le vivre ensemble, le pluralisme sont mis en danger par des propos et des actes racistes, stigmatisants, discriminatoires et xénophobes.

Les enseignants de ce collectif ont peur du glissement de la fenêtre d'Overton. En définitive, c'est bien plus ce phénomène qui est inquiétant dans nos classes, que les dérives religieuses que vous avez sous-entendues en demandant que soient organisées des auditions au sein de notre Parlement.

Avez-vous pris connaissance de cette carte blanche? Que répondez-vous aux enseignants qui s'interrogent sur la manière d'enseigner la différence entre la pluralité démocratique et politique et l'extrême droite? Comment éveiller le sens critique de nos élèves à ce propos alors que le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire est clair sur cette mission prioritaire des enseignants qui consiste à «préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste, respectueuse de l'environnement et ouverte aux autres cultures»? Comment assurerez-vous l'exécution de cette mission dans une société polarisée? Quels sont vos projets en ce sens?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Madame la Députée, la carte blanche des enseignants me donne l'occasion de rappeler un principe de base: il n'y a pas de place pour l'extrémisme dans nos écoles, qu'il soit de droite, de gauche ou d'ordre religieux.

Le Service général de l'inspection (SGI) est effectivement chargé de faire respecter le principe de neutralité dans nos écoles et il reprendra ses missions d'inspection. Le principe de neutralité est inscrit dans le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et il sera renforcé. Nous travaillons et réactualisons la circulaire 6036 du 26 janvier 2017 «Prévention de la radicalisation menant à la violence au sein des établissements scolaires»: elle vise à outiller nos enseignants en matière de prévention et à leur inspirer des réactions appropriées face à des phénomènes de radicalisme violent ou d'extrémisme dans les écoles. Il est essentiel de fournir des outils aux enseignants, y compris par le biais de formations. Ainsi, le catalogue de l'Institut interréseaux de la formation professionnelle continue (IFPC) reprendra les possibilités de formation pour lutter contre les extrémismes.

Enfin, j'organiserai dans les semaines à venir une table ronde qui réunira les fédérations de pouvoirs organisateurs, les organisations syndicales, les services de l'Administration générale de l'enseignement (AGE), le SGI, les équipes mobiles d'accompagnement (EMA) et les associations de parents. Les services de police et l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) devraient également participer. Cette table ronde permettra de définir les réactions opportunes à opposer aux faits de violences, d'extrémismes ou de radicalismes violents dans nos écoles et surtout, surmonter les états de sidération face à ce type de phénomènes.

Mme Leila Agic (PS). – Madame la Ministre, la rhétorique de l'extrême droite est précise, nous la connaissons: elle est fondée sur l'exclusion, la haine envers les femmes, envers les diversités et, notamment, envers les personnes qui ne rentrent pas dans les cases patriarcales. Je suis inquiète de voir à quel point vous n'arrivez pas à répondre à la question précise de l'extrême droite. Pourquoi avez-vous besoin de noyer ces propos, en parlant de radicalisme et d'autres extrémismes? Les enseignants vous questionnent sur l'extrême droite et sa réalité. À nouveau, vous détournez le propos sur d'autres sujets, que nous pouvons aborder par ailleurs. Aujourd'hui, nous voulions vous entendre parler de l'extrême droite. Le fait que vous n'arriviez pas à me répondre sur cette question précise m'inquiète profondément.

6.12 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Formation insuffisante au secourisme»

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Chaque jour, en Belgique, 30 arrêts cardiaques surviennent en dehors des hôpitaux. Selon les chiffres de la Croix-Rouge, 4 personnes sur 10 sont confrontées à une situation d'urgence. Dans ce cadre, apprendre les gestes de premiers secours et bénéficier d'une formation de secourisme est évidemment primordial. Selon les mêmes chiffres, très peu de citoyens sont formés aux premiers gestes ou souhaitent s'y former.

Il existe en effet certains freins à suivre cette formation, notamment sa durée – deux jours – et son coût. Force est aussi de constater que la Belgique compte 19 000 défibrillateurs externes automatiques (DEA), accessibles au public.

Au regard de tous ces chiffres et de l'importance de cette formation de secourisme, comment pourrions-nous former plus de personnes, Madame la Ministre? C'est précisément le défi.

Une des pistes de solution serait de se tourner vers l'enseignement. Ne serait-il pas opportun et important de sensibiliser et former nos jeunes aux gestes de premiers secours? Les pays scandinaves l'ont fait et force est de constater que le sujet y est porteur: il est intéressant d'aller voir ce qui se passe ailleurs.

Cette formation de secourisme ne pourrait-elle pas être reprise dans le nouveau référentiel du tronc commun? Cette liste a-t-elle déjà été étudiée par vos soins? Avez-vous mené des concertations pour trouver l'une ou l'autre solution? Dans l'affirmative, disposez-vous déjà d'un calendrier? En effet, concernant les premiers gestes et cette formation de secourisme, les premières minutes sont cruciales.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Madame la Députée, les nouveaux référentiels incluent un nouveau domaine d'apprentissage en lien avec l'éducation physique et la santé. Ainsi, le programme des classes de maternelle prévoit déjà une sensibilisation à l'appel à l'aide en cas de danger. Dans les classes de l'enseignement primaire, on apprend aux élèves la nécessité de former le numéro d'appel 112 lorsqu'ils constatent un accident, lorsqu'ils en sont témoin ou lorsqu'ils en sont eux-mêmes victimes afin d'être activement responsable de leur sécurité et de celle d'autrui. En première année secondaire, les référentiels vont un peu plus loin puisque les procédures de premiers secours sont enseignées, de même qu'une familiarisation avec le DEA et la procédure à suivre lorsqu'une personne est inconsciente. Enfin, en troisième année secondaire, les élèves sont formés au massage cardiaque et bénéficient d'une découverte de la défibrillation. Ces matières sont donc d'ores et déjà prises en compte dans les nouveaux référentiels.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse complète. Beaucoup de choses sont déjà faites dans les écoles, qu'il s'agisse de l'enseignement maternel, primaire ou secondaire. Il est important et intéressant d'avancer dans le sens que vous avez indiqué, voire d'aller plus loin. Dans tous les cas, cela va dans la bonne direction.

Par ailleurs, le brevet européen de premier secours (BEPS) pourrait compter parmi les initiatives communales. J'en parlerai au ministre compétent. Plus les formations seront nombreuses, plus il sera possible de sauver des vies. C'est notre objectif.

6.13 Question de Mme Sophie Fafchamps à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Enquête pour pédocriminalité à la crèche de l'Université libre de Bruxelles (ULB)»

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Une enquête judiciaire a été ouverte pour des faits graves de pédocriminalité dans la crèche du Solbosch de l'Université libre de Bruxelles (ULB). Les faits auraient eu lieu entre 2020 et 2022.

Les enfants qui fréquentaient la crèche à cette époque ne le font sans doute plus à l'heure actuelle. Toutefois, il est important que les autorités compétentes veillent à leur accompagnement ainsi qu'à celui de leurs familles. Il en va de même pour le personnel du milieu d'accueil qui est anéanti par ces révélations.

Madame la Ministre, quel suivi est-il assuré pour les enfants et leurs familles? Un accompagnement psychosocial est-il prévu pour les équipes encadrantes? Plus globalement, quel est le rôle de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) pour prévenir ces atrocités et pour apporter un accompagnement adéquat dans les milieux d'accueil?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Je suis horrifiée par les faits inacceptables qui se sont déroulés dans le milieu d'accueil de l'ULB et j'adresse toute ma compassion aux enfants et à leur famille.

J'aimerais mettre en avant la réaction immédiate du pouvoir organisateur de l'ULB qui a travaillé à un processus d'accompagnement pour soutenir ces familles. L'ONE a indiqué d'emblée qu'il serait disponible pour assurer un accompagnement complémentaire.

En cas de crise, l'ONE a deux préoccupations: la sécurité et le bien-être des enfants, d'une part, et le soutien aux pouvoirs organisateurs, à la direction et au personnel des milieux d'accueil, soit avec ses moyens propres, soit externes, d'autre part.

Lorsque sont constatées des situations problématiques, l'ONE peut ordonner un retrait ou une suspension temporaire de l'autorisation dont jouit le milieu d'accueil. Il a établi des protocoles pour prévenir et pour détecter ces situations. Il prévoit des visites annuelles, dont un tiers ne sont pas annoncées au préalable. J'ai demandé une évaluation à l'ONE de ses protocoles pour déterminer comment les améliorer.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse, d'autant que le dossier est toujours en cours d'instruction. Mes pensées vont également aux familles des bébés concernés et à tout le per-

sonnel qui a appris ces faits horribles. Il est essentiel que les familles et les accueillants soient entourés et bénéficient d'un suivi spécifique adéquat.

Cette affaire rappelle l'importance du rôle de l'ONE concernant l'instauration de protocoles stricts afin de mener des contrôles et garantir que pareils agissements ne se reproduisent plus, dans quelque milieu d'accueil que ce soit.

6.14 Question de M. Olivier Maroy à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «70 millions d'euros supplémentaires pour le nouveau siège de la RTBF?»

M. Olivier Maroy (MR). – Le consortium d'entreprises chargé de la construction du nouveau siège de la RTBF, Media Square, a réclamé pas moins de 70 millions d'euros supplémentaires pour mener à bien ce chantier. Cette coquette somme serait destinée à couvrir la réalisation d'études complémentaires, mais aussi des modifications opérées au cours du chantier, qui dure déjà depuis quelques années.

De son côté, la RTBF conteste cette demande. Ce litige n'est pas neuf et fait d'ailleurs l'objet d'une procédure devant les tribunaux, laquelle risque d'être longue. Le consortium, quant à lui, appelle la RTBF à une concertation afin de dégager une solution équitable pour les deux parties. Cependant, à en croire la presse, la RTBF campe sur sa position, tout en ayant pris la précaution de constituer une provision de 46 millions d'euros.

Madame la Ministre, pouvez-vous m'éclairer sur cette potentielle facture supplémentaire? Quels travaux sont-ils concernés? Que pensez-vous de la réaction de la RTBF, qui semble estimer ne pas avoir à verser une quelconque somme additionnelle? Dans l'éventualité où une telle dépense s'avérerait cependant nécessaire, qui se chargera de la couvrir? Sera-t-elle assurée sur fonds propres?

Ce nouveau bâtiment, par ailleurs magnifique, est attendu depuis longtemps; on en parlait déjà il y a dix ans. En 2019, Jean-Paul Philippot, administrateur général de la RTBF, déclarait même que le bâtiment sortirait de terre à l'automne suivant; or, cinq ans après, il n'est toujours pas prêt. Quand le déménagement aura-t-il enfin lieu?

Au début du projet, il était question d'un budget de 187 millions d'euros; nous en sommes aujourd'hui à 224 millions, infrastructures techniques incluses. Qu'en est-il du montant final? Pour sa part, la RTBF estime que la différence est due à l'inflation, particulièrement importante en raison de la durée du chantier.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Selon les informations dont je dispose, les montants réclamés par le consortium concernent des travaux que la

RTBF aurait soi-disant commandés. Les procédures, effectivement en cours devant les tribunaux, impliquent la RTBF, le consortium Valbesina et enfin la SM Team RTBF, architectes du projet. Un collège d'experts, déjà désigné par le Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles, a pour tâche de déterminer les responsabilités de chacune des parties.

Je dois vous avouer que, face au surcoût de 43,2 millions d'euros, déjà acté, au retard du chantier – près de 21 mois – et aux risques financiers qui découlent de toutes les procédures judiciaires, j'ai écrit aujourd'hui à la RTBF pour obtenir tout l'historique de ce dossier et tous les documents qui y sont liés, afin de savoir qui a commandé quoi et qui a pris les décisions dans ce dossier. En ma qualité de ministre de tutelle, je tiens à disposer de toutes les garanties et ne veux évidemment pas que la Fédération Wallonie-Bruxelles soit dans l'obligation de pallier des surcoûts et des frais qui n'étaient pas prévus. J'ai d'ailleurs demandé à la RTBF, au bénéfice de l'urgence, d'obtenir ces informations, que j'attends avec impatience.

M. Olivier Maroy (MR). – Je vous reconnais bien, Madame la Ministre, dans cette attitude volontariste. Vous avez écrit à la RTBF pour obtenir toutes les explications: il faut effectivement éviter que la Fédération Wallonie-Bruxelles ait à passer à la caisse. Pour le reste, ce sera à la justice de trancher.

6.15 Question de M. Martin Casier à M. Adrien Dolimont, ministre de la Recherche, intitulée «Article “La croisade de Trump contre la science suscite l'indignation” publié dans “Le Soir” du 7 mars 2025 et communiqué du Conseil des recteurs des universités francophones (CREf) du 1^{er} mars 2025 “Les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles soutiennent l'initiative “Stand Up for Science””»

M. le président. – Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, répondra au nom de M. Adrien Dolimont, ministre de la Recherche, excusé.

M. Martin Casier (PS). – Pensant avoir raison sur tout, le président Trump et les milliardaires qui l'entourent veulent supprimer toute opposition. Après s'être attaqués aux personnes LGBTQIA+, aux minorités de genre, à la fonction publique en supprimant des administrations et en licenciant – même illégalement – des fonctionnaires, et à la justice, ils s'attaquent à l'un des piliers de notre démocratie: la science, qui représente un obstacle à certaines de leurs politiques.

Ils attaquent la science directement en coupant les subventions dans un certain nombre de domaines de recherche idéologiquement choisis: la théorie du genre et la protection des minorités sont visées, mais aussi la biologie et la science fondamentale. Invitée sur le plateau de France 2 hier, la directrice de l'Institut Pasteur a notamment fait part de son inquiétude quant aux collaborations scientifiques dans le domaine de la recherche vaccinale.

La situation est grave. Heureusement, les milieux scientifiques européens se mobilisent, y compris en Belgique. Le Conseil des recteurs des universités francophones (CReF), mais aussi l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, par la voix de son secrétaire perpétuel, ont rejoint le mouvement «*Stand Up for Science*». Madame la Ministre, le ministre Dolimont partage-t-il l'inquiétude générale?

La force de la science, ce sont les collaborations internationales. Les recherches menées chez nous risquent-elles d'être arrêtées à la suite des coupes dans les subventions américaines? Les chercheurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux États-Unis sont-ils touchés par ces coupes et, à l'inverse, les chercheurs américains le sont-ils sur notre territoire? Ne faudrait-il pas faire de la Fédération Wallonie-Bruxelles un lieu d'accueil pour ces chercheurs qui seraient en danger? Ces propositions pourraient-elles être portées au niveau européen?

Le moment est venu de se mobiliser pour maintenir une recherche mondiale de pointe au service de la société et j'espère que nous le ferons ensemble.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Le ministre de la Recherche est bien informé de l'existence du mouvement «*Stand Up for Science*» et il partage l'inquiétude exprimée par les universités américaines. Il estime qu'il s'agit d'un signal d'alarme pour l'Europe. L'Union européenne ne doit pas être naïve et doit prendre son destin en main en créant son propre écosystème de recherche et d'innovation.

Ces coupes budgétaires auront des retombées négatives pour l'innovation aux États-Unis, probablement accompagnées d'une forme de marginalisation. Il y aura des conséquences concrètes dans les projets de collaboration, encore imperceptibles à ce stade, mais que nous devinons déjà. L'agence fédérale américaine de protection de la santé publique, notamment, a reçu comme instruction de ne plus communiquer d'informations, par exemple sur la grippe aviaire H5N1. Nous pouvons nous attendre à des conséquences en cascade. Le ministre Dolimont restera extrêmement attentif à cette question.

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, je suis rassuré d'entendre que le ministre Dolimont restera attentif à cette question, qu'il suivra ce dossier et qu'il a la même lecture de la situation. C'est une très bonne chose, car j'imagine que l'ensemble du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles partage sa position.

Nous devons dépasser la sidération par rapport à cette question. Nous devons nous préparer, mais surtout devenir une terre d'accueil pour des chercheurs qui seraient interdits de travailler aux États-Unis et pour nos chercheurs qui se mettraient en danger lorsqu'ils choisissent de poursuivre des projets de recherche alors qu'ils risqueraient de perdre des financements américains.

Nous devons également nous mobiliser à travers les différents réseaux à notre disposition. Je suis navré d'imaginer que nous pourrions utiliser le réseau d'universités *Scholars at Risk* – qui avait été pensé dans un tout autre cadre – pour les chercheurs américains, mais je crains que nous soyons contraints de le faire. J'encourage le gouvernement à explorer toutes les pistes à ce sujet afin de maintenir un niveau de recherche mondial qui nous permettra d'affronter les crises.

7 Prise en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret visant la prévention et la lutte contre toutes les formes de harcèlements et de discriminations en particulier les violences sexistes et sexuels dans l'enseignement supérieur (doc. 82 (2024-2025) n° 1), déposée par Mme Dejardin et consorts. Je vous propose de l'envoyer à la commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires. (*Assentiment*)

8 Projet de décret relatif à l'interdiction de l'usage récréatif des téléphones portables et de tout autre équipement terminal de communications électroniques à l'école (doc. 68 (2024-2025) n°s 1 à 3)

8.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

Mme Taquin, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Cela fait désormais trois semaines que la commission de l'Éducation a adopté ce projet de décret. Ce projet vise, comme son intitulé l'indique, à bannir l'usage récréatif des téléphones portables et de tout autre objet connecté dans nos écoles. Dès la rentrée prochaine, cette interdiction concernera tous les niveaux et types d'enseignement. L'insertion de ce dispositif dans notre arsenal législatif n'est pas un acte cosmétique, mais un signal fort qui démontre notre volonté d'améliorer le climat scolaire. Nous voulons rendre les apprentissages plus sereins et renforcer le bien-être des enfants à l'école.

Certaines statistiques doivent nous interpeller. En effet, dès 16 ans, tous les jeunes utilisent un smartphone. L'usage du numérique augmente dans toutes les tranches d'âge, notamment chez les élèves de l'enseignement primaire. L'âge moyen auquel le jeune reçoit son premier objet connecté est aujourd'hui de

9 ans et près de la moitié des enfants de 7 à 17 ans se connectent régulièrement à internet.

Selon l'UNESCO, le numérique peut être bénéfique à l'éducation des enfants tant qu'il ne dépasse pas un certain seuil. La définition d'un seuil universel à ne pas franchir est cependant un exercice difficile. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) rappelle que l'usage excessif du numérique peut mettre en danger l'intégrité physique et mentale des enfants et des jeunes, de même que leur vie privée et leur dignité.

La santé mentale des jeunes est l'une des préoccupations majeures de notre société et nous en discutons régulièrement, à l'initiative de mon groupe politique. Ce projet de décret s'inscrit dans ce contexte et poursuit un double objectif clair. D'abord, il vise à améliorer les résultats scolaires. En effet, la littérature scientifique récente montre que le téléphone et les objets connectés nuisent à la concentration des élèves, à leur qualité d'écoute en classe et à l'acquisition des connaissances. Ensuite, ce projet de décret vise également à améliorer le climat scolaire. En effet, l'usage du téléphone en classe est source d'incivilités et de perturbations; il favorise les violences dans les écoles, comme le vol, le racket ou la diffusion d'images violentes ou inappropriées, et le cyber-harcèlement. L'usage des smartphones à l'école détériore ainsi la qualité de vie collective, pourtant essentielle à l'épanouissement des élèves.

Les écoles pilotes ont déjà expérimenté l'interdiction du smartphone et les retours sont positifs, tant du côté des élèves que de celui des enseignants. Les jeunes témoignent d'ailleurs que cette interdiction favorise les interactions sociales pendant les pauses. Certains regrettent toutefois de ne pas pouvoir utiliser leur téléphone pour des activités récréatives ou pour joindre leur famille.

Ce projet de décret tient compte de cette appréhension. Il permet aux écoles d'adapter l'interdiction pour faciliter les contacts avec les familles en cas de nécessité. Du côté des enseignants, le constat est unanime. L'interdiction du téléphone portable améliore le climat scolaire. Elle rétablit les liens concrets entre élèves et crée une ambiance plus apaisée et plus propice aux apprentissages.

Ce projet de décret ambitionne d'étendre cette interdiction à l'ensemble des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour le bien de tous les élèves. Il tient également compte des besoins spécifiques de certains d'entre eux. C'est pourquoi une dérogation est prévue pour les élèves dont l'état de santé le justifie. Concrètement, les écoles devront intégrer l'interdiction du téléphone portable dans leur règlement d'ordre intérieur (ROI). Elles fixeront les modalités des sanctions en cas de non-respect. Ce cadre laisse aux établissements la liberté d'adapter l'application de l'interdiction, tout en veillant à ne pas en dénaturer le principe. Il ne s'agit pas, par exemple, d'accorder une dérogation aux élèves de certaines années ou de certaines tranches d'âge.

Enfin, ce texte prévoit une exception pour les usages pédagogiques des objets connectés. Comme le recommande l'UNESCO, l'interdiction doit s'accompagner d'une éducation numérique responsable. Il s'agit de développer l'esprit critique des élèves, de les informer des droits et des devoirs liés à l'usage d'internet et des réseaux sociaux ainsi que de leur apprendre à faire la distinction entre sphère publique et sphère privée. Ces compétences sont inscrites dans le nouveau référentiel de formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN).

Les études scientifiques sont de plus en plus nombreuses à pointer les effets négatifs d'un usage excessif du numérique sur les apprentissages, sur la santé mentale et physique, ainsi sur le bien-être des jeunes et des adultes. Bruno Humbeeck, éminent psychopédagogue belge, parle d'«attention volée» pour décrire la manière dont les écrans accaparent en permanence les élèves qui ont par conséquent de plus en plus de mal à se concentrer. Leur attention devient flot-tante, ce qui nuit à l'intégration des apprentissages.

Ce projet de décret est une réponse éducative et politique à cette fragilisation de l'attention des élèves. En l'adoptant, nous ferons le choix volontariste d'améliorer le climat scolaire et la qualité des apprentissages. Nous agissons aussi en faveur de la santé publique dès le plus jeune âge et nous nous inscrirons dans une dynamique internationale. En effet, la France et les Pays-Bas ont déjà légiféré à ce sujet.

Mon groupe votera résolument en faveur de l'adoption de ce projet de décret.

M. le président. – La parole est à M. Dönmez.

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Mon groupe votera en faveur de ce projet de décret relatif à l'interdiction de l'usage récréatif du smartphone à l'école. Nous rejoignons la volonté d'améliorer le climat scolaire et de se positionner sur l'impact du numérique sur le bien-être et le développement des élèves. Toutefois, nous émettons de sérieuses réserves sur l'approche proposée et sur les limites du dispositif.

En effet, ce projet de décret impose une interdiction uniforme sans prendre en compte l'âge de l'élève. Or il y a une différence fondamentale entre un élève de sixième année primaire et un élève de sixième année secondaire qui approche de la majorité et qui a progressivement acquis une autonomie plus large dans la gestion de son quotidien. Imposer la même interdiction stricte à tous, sans distinction d'âge et sans prise en compte du niveau de maturité de l'élève, nous semble constituer une approche réductrice et restrictive, qui ne s'avère pas porteuse sur le terrain.

Par ailleurs, ce projet de décret place les élèves dans une posture passive en leur imposant une interdiction stricte, sans les associer à une réflexion sur un usage responsable du numérique à l'école. En les privant de tout espace de discussion

et de compréhension sur les tenants et aboutissants de cette mesure, les jeunes sont déresponsabilisés, voire infantilisés. Pourtant, une approche pédagogique fondée sur le dialogue et la co-construction des règles leur aurait permis de s'approprier pleinement cette interdiction, d'en comprendre le sens et de développer un cadre éducatif sur l'utilisation du numérique. En optant pour une logique autoritaire, hiérarchique et punitive, déconnectée des besoins des élèves en matière d'apprentissage, le gouvernement passe à côté d'une occasion pour responsabiliser les élèves et leur donner les outils pour gérer leurs rapports aux écrans de manière critique et réflexive.

De plus, ce projet de décret se concentre exclusivement sur l'usage du smartphone en milieu scolaire, sans aborder la question cruciale du droit à la déconnexion. Or, le problème ne se limite pas au cadre scolaire. Aujourd'hui, beaucoup d'élèves sont sollicités en soirée ou le week-end sur des plateformes numériques comme *SmartSchool* ou *Google Classroom*. Une enquête de la Ligue des familles révèle que six élèves sur dix sont stressés par des communications tardives émanant de leur école. Les parents, quant à eux, ils doivent parfois jongler entre plusieurs plateformes numériques pour accéder aux communications relatives à leurs enfants. Réguler les usages des équipements de communication électronique en classe est nécessaire, mais nous constatons et regrettons que les sollicitations numériques en dehors du temps scolaire ne sont pas évoquées dans ce projet de décret.

Nous sommes interpellés par les incohérences relatives à la mise en œuvre du dispositif. Ainsi, le projet de décret prévoit une entrée en vigueur à la rentrée 2025-2026, ce qui ne laisse pas aux écoles le temps nécessaire pour adapter leur ROI. Il s'agit pourtant d'une condition essentielle pour garantir la clarté et la faisabilité du dispositif. Il est inconcevable d'interdire l'usage de smartphones sans que des modalités pratiques et des sanctions applicables soient clairement définies dans le ROI. C'est précisément pour répondre à cette problématique que le groupe PS a déposé un amendement qui vise à faire coïncider l'entrée en vigueur du dispositif pour les élèves avec les dates de mise en œuvre décidée par les différentes écoles. Cela laisse ainsi le temps aux établissements scolaires d'adapter leur ROI, en concertation avec les différents acteurs de la communauté éducative. L'amendement déposé par le groupe PS garantit que l'interdiction ne s'appliquera que lorsque les écoles seront prêtes à mettre en œuvre ce projet de décret de manière efficace et pédagogique.

Nous appelons donc à une approche plus globale et plus pédagogique que celle présentée en l'état dans le projet de décret. Nous voterons néanmoins en faveur de ce texte, car nous en soutenons l'esprit, mais il importe de garantir la cohérence et l'efficacité du dispositif. C'est pourquoi nous appelons les différents groupes à apporter leur soutien à notre amendement.

M. le président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Le projet de décret s’inscrit pleinement dans les ambitions de la Déclaration de politique communautaire (DPC), qui vise à protéger les élèves des effets négatifs des écrans sur la santé, sur la concentration et sur la socialisation. Il évoque de multiples études internationales à ce sujet.

D’après les résultats de l’enquête réalisée en 2024 par Média Animation ASBL auprès de quelque 3 700 élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les deux tiers des élèves ayant répondu à l’enquête admettent perdre la notion du temps ou avoir des difficultés à limiter l’usage des écrans par eux-mêmes. Par ailleurs, plus d’un jeune sur deux perçoit positivement les règles fixant un code de conduite à l’école ou à la maison.

Ce projet de décret vise à soutenir les écoles qui ont déjà entamé des démarches ou une réflexion en appliquant une limitation complète ou partielle de l’utilisation du smartphone dans leur enceinte. Toutefois, l’absence de base légale crée des situations complexes dans les relations avec les jeunes, avec les parents et peut-être avec les autres établissements, instaurant une forme de concurrence. Le texte pose une ligne claire, la même pour tous, et un cadre juridique commun sur lequel s’appuyer.

J’aimerais aborder plusieurs éléments, le premier étant l’accompagnement des établissements. Le projet de décret confie aux écoles la responsabilité de fixer les modalités pratiques dans leur ROI. Cette souplesse est nécessaire pour répondre aux réalités spécifiques de chaque établissement. Cependant, nous devons accompagner les écoles, leur fournir un dossier pédagogique avec des exemples de bonnes pratiques, avec les avantages et inconvénients des différentes approches, avec des suggestions pour impliquer les conseils d’élèves dans la définition, mais aussi l’appropriation du cadre.

À cela, la ministre a répondu en commission qu’un dossier pédagogique était en cours de finalisation auprès de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Il faudra donc diffuser le document et, peut-être aussi, le mettre à jour avec les recommandations du Conseil d’État, qui souhaite fournir aux écoles des exemples de dérogations à la règle, qui ne peuvent s’envisager sous peine de vider le décret de son objectif principal.

Le deuxième élément est l’inclusion. Il est également pertinent d’avoir intégré les exceptions dans ce projet de décret pour les élèves présentant un handicap ou un trouble de santé qui nécessite l’utilisation d’équipements de communication électronique. Cette dérogation prouve que la considération à l’égard de l’inclusion est, aujourd’hui, pleinement prise en compte dans l’ensemble de nos démarches. Elle traduit la volonté de garantir à chacun les aménagements nécessaires pour un processus scolaire adapté, équitable et respectueux des besoins spécifiques.

Le troisième élément est la pédagogie. Il est nécessaire et essentiel de rappeler que l'école reste avant tout un lieu d'apprentissage et de socialisation. L'usage des outils numériques doit être envisagé dans cette optique, et c'est ce que fait ce projet de décret.

La concertation fait partie de l'ADN des Engagés. Il faut transcrire cette concertation sociale dans le milieu scolaire. Il est essentiel de travailler avec les élèves et les enseignants; il ne s'agit pas d'imposer une règle venant d'en haut ni de culpabiliser au sujet d'un outil, mais d'éveiller, éduquer et de responsabiliser.

Limiter l'utilisation des écrans dans le cadre scolaire, comme le prévoit ce projet de décret, est essentiel pour Les Engagés, mais ce n'est qu'une première étape dans une démarche plus globale que nous devons continuer à mener afin d'offrir un juste accompagnement des jeunes dans leur utilisation raisonnée des écrans et des outils de communication dans la société.

En ce qui concerne le calendrier, je rappelle que les acteurs du secteur sont, eux-mêmes, d'accord et même demandeurs de mettre en application le projet de décret dès la rentrée prochaine. Il ne s'agit pas d'une surprise puisque c'était annoncé dans la DPC et discuté avec les acteurs qui ont, dès lors, eu le temps de se préparer. Il n'y avait pas de cadre juridique et il y avait lieu d'agir. La règle est maintenant posée et il est donc temps de l'appliquer pour que chacun sache à quoi s'en tenir dès la rentrée: les élèves, les parents, les professeurs, quitte à revoir le ROI en l'adaptant l'année suivante sur la base d'une évaluation et d'une discussion avec les élèves et acteurs de l'enseignement.

Les Engagés soutiendront donc ce décret.

M. le président. – La parole est à M. Bauwens.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Mon groupe estime qu'il est vraiment nécessaire de réguler l'utilisation du téléphone à l'école, vu son usage abusif, les tensions que cela engendre, les effets néfastes sur les apprentissages des élèves, etc. Nous sommes donc à 200 % en faveur de cette régulation et nous soutenons les professeurs, et même les élèves, qui la demandent.

Toutefois, pour que cette mesure prenne, elle doit être acceptée ou, du moins, comprise par les principaux intéressés – l'ensemble des élèves et des professeurs. Ce n'est pas uniquement le PTB qui le dit, mais aussi l'UNESCO, qui recommande de prendre le temps nécessaire, de bien peser les avantages et les inconvénients et de concerter avant de réguler. C'était aussi la remarque principale et initiale des syndicats, pour lesquels il fallait réguler, mais également donner le temps aux écoles, aux professeurs et aux élèves de comprendre et d'appliquer la mesure. C'est enfin l'avis du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) pour lequel il faut bien informer, impliquer les élèves et avoir une perspective d'avenir.

Or, comme d'habitude, le gouvernement dépose une réforme à la va-vite et prend des décisions sans construire la base nécessaire pour réussir son pari. Dès lors, nous avons déposé, comme nos collègues du PS et d'Ecolo, un amendement qui demande de retarder d'au moins un an l'application de ce projet de décret afin de permettre aux écoles de prendre les mesures nécessaires, et surtout d'impliquer les élèves pour en assurer la réussite.

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Les écrans prennent de plus en plus de place dans notre société. Ce constat est valable aussi bien chez les enfants que chez les adultes. S'interroger quant à la place qu'ils prennent et surtout à leurs impacts sur les uns et les autres, particulièrement chez les élèves, est devenu indispensable. Compte tenu des effets délétères qu'entraîne un usage extrême ou trop fréquent des écrans, il est essentiel, pour le groupe Ecolo, d'en réguler l'usage, particulièrement à l'école. Nous devons interdire l'usage des smartphones et des téléphones en milieu scolaire.

Néanmoins, le sujet des technologies numériques dépasse de loin cette simple interdiction. La problématique des écrans et des smartphones pose des questions sur leurs impacts dans les domaines de la santé mentale, mais aussi du harcèlement et du cyberharcèlement. Ces thématiques concernent tous les âges et interrogent notre rapport – dont celui des jeunes – au numérique. Chez Ecolo, nous sommes persuadés que l'école doit être un lieu où l'on apprend à utiliser correctement ces différents outils, au sein même des cours ou dans le cadre de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) par exemple.

Aujourd'hui, un texte nous est soumis. À l'instar d'opérateurs tels que les organisations syndicales, les fédérations de pouvoirs organisateurs ou les acteurs de l'éducation aux médias (EAM), nous sommes convaincus que l'interdiction des smartphones en milieu scolaire doit être le fruit d'un processus d'adhésion le plus large possible de la part des différents élèves. Pour créer cette adhésion, il faut multiplier les concertations au sein des écoles.

Il en va du vivre ensemble: comment faire face à une interdiction? Comment l'appliquer dans chaque école et comment vivre ensemble les sanctions? Pour que l'adhésion soit la plus forte possible, il convient de consulter tous les acteurs de l'école et tous les élèves. Or, force est de constater que le temps imparti aux équipes chargées de transposer cette interdiction dès la prochaine rentrée scolaire, mais aussi d'obtenir une adhésion maximale, est insuffisant dans certaines écoles. Des interdictions sont déjà appliquées dans certaines écoles, particulièrement au sein du réseau WBE. C'est positif. Ce processus d'adhésion est lié au grand nombre de concertations organisées. Il nous semble utile de donner un délai supplémentaire aux écoles qui ne sont pas encore à ce stade. Cela leur donnerait toutes les chances d'arriver à une disposition établie en concertation afin d'interdire l'usage des smartphones à l'école.

En commission, en vue de laisser le temps à ces écoles qui en auraient besoin, j'ai proposé à la majorité qui déposait ce texte de revenir avec un amendement en séance plénière. Cette proposition devait permettre aux différentes parties prenantes d'organiser des concertations, puis d'inscrire les modifications au sein des ROI sans aucune pression. Constatant que la majorité n'a déposé aucun amendement sur ce point, le groupe Ecolo l'a fait.

Les débats en commission ont largement dépassé la question spécifique du smartphone. L'école est non seulement un lieu d'apprentissage des outils numériques, mais aussi un lieu de lutte contre les inégalités dans ce domaine. Les familles, les jeunes et les élèves n'ont pas tous les mêmes accès aux outils numériques. L'école semble le point de rencontre adéquat pour se familiariser et se former aux différents aspects du numérique, de manière intelligente et sécurisée. Cela fait d'ailleurs partie des recommandations de l'UNESCO. À l'heure actuelle, cette recommandation est appliquée uniquement jusqu'à la cinquième année primaire, puisqu'elle doit servir dans l'accompagnement du tronc commun et que ce dernier ne se prolonge pas au-delà. Pourtant, le groupe Ecolo est persuadé de la nécessité de l'éducation aux outils numériques dans l'enseignement secondaire. Par ailleurs, de plus en plus d'écoles utilisent des outils de communication pour les devoirs, pour l'attribution des points... Or, nous avons tous droit à la déconnexion numérique et je regrette que cette question ne soit pas du tout abordée dans ce texte.

Encore une fois, pour qu'une règle soit la plus efficace possible, il faut qu'elle génère une large adhésion. Ainsi, l'amendement que mon groupe dépose propose de reporter d'un an l'entrée en vigueur de l'interdiction, de façon à permettre à ceux qui ne l'ont pas encore fait de se joindre sereinement au processus.

M. le président. – La parole est à Mme Glatigny, ministre.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Messieurs et Mesdames les Députés, la Communauté française est loin d'être la seule entité à légiférer sur l'interdiction de l'utilisation des téléphones portables à des fins récréatives. Bon nombre de pays, sur tous les continents, ont également adopté des réglementations visant à interdire ou à baliser l'utilisation de ces outils de communication au sein des établissements scolaires. Tous s'en félicitent et les résultats positifs se font sentir.

Il ne s'agit évidemment pas de diaboliser cet outil particulièrement utile à bien des égards, mais de réguler le temps d'utilisation des plus jeunes. C'est pour cette raison que Bruno Humbeeck, psychopédagogue de l'Université de Mons (UMONS), recommande de diviser le temps d'un élève en trois parties: l'école sans smartphone, la famille avec un usage régulé du smartphone et le temps libre où l'usage du smartphone est permis.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet de décret. L'interdiction de principe de l'utilisation récréative des téléphones portables ou de tout autre équipement de communication électronique par les élèves poursuit deux objectifs: l'amélioration des résultats des élèves et l'amélioration du climat scolaire. Afin de préserver les élèves et d'atteindre ce double objectif, le projet de décret introduit une interdiction de principe, sauf à des fins pédagogiques, de l'utilisation des téléphones portables dans les écoles maternelles, primaires et secondaires de l'enseignement ordinaire et spécialisé organisé ou subventionné par la Communauté française.

Le texte prévoit une dérogation de droit à cette interdiction de principe pour les élèves porteurs d'un handicap ou d'un trouble de santé qui nécessite l'utilisation d'équipements terminaux de communication électronique. Dans le respect de la liberté des pouvoirs organisateurs et des écoles, les nouvelles dispositions qui s'inscrivent dans le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire laissent le choix aux établissements scolaires de déterminer les modalités de mise en œuvre de l'interdiction, de la dérogation et des éventuelles sanctions. Au cours de cet exercice interne visant à déterminer les modalités et qui se poursuivra ces prochains mois, les établissements d'enseignement auront à cœur de recueillir les avis des représentants des élèves et des parents lors des conseils de participation (Copa). Une concertation aura donc bien lieu. Cependant, gardons à l'esprit que ces modalités ne peuvent pas vider de sa substance l'interdiction de principe portée par le présent projet de décret.

Pour répondre aux questions et aux amendements déposés par les groupes PS, Ecolo et PTB, en particulier les amendements visant à modifier l'entrée en vigueur du projet de décret, je souligne que des cours d'EAM et de formation à l'utilisation des outils numériques existent déjà à l'intention des élèves dans nos référentiels. L'entrée en vigueur du texte, qui rencontre une large adhésion, est prévue pour le 25 août 2025, soit le premier jour de l'année scolaire. Étant donné que le projet de décret contient une obligation et une interdiction de principe, ce délai permettra à tous les élèves de prendre connaissance du nouveau dispositif, à tous les membres du personnel d'en assurer la bonne application et aux établissements de s'organiser en temps voulu.

Concernant l'entrée en vigueur du projet de décret, il est également prévu que les obligations qui reposent sur les pouvoirs organisateurs, découlant des articles 1.7.12-2 et 1.7.12-3 du Code de l'enseignement primaire et de l'enseignement fondamental, entrent en vigueur en vue de l'année scolaire 2025-2026, ce qui leur permettra de mettre les ROI en conformité avec la nouvelle législation. En effet, le processus de modification des ROI prend parfois du temps. Les pouvoirs organisateurs pourront s'y atteler dès l'adoption du texte. À ce propos, bien que l'amendement déposé par le PS de faire entrer le décret en vigueur au cours de l'année 2025-2026 cherche à répondre aux besoins des établissements, il risque de créer une confusion dans la mesure où il pourrait géné-

rer des dates d'entrée en vigueur variables en fonction des pouvoirs organisateurs. En outre, l'entrée en vigueur prévue dans le projet de décret répond directement à une demande des fédérations des pouvoirs organisateurs, formulée lors des négociations. Nous sommes donc rassurés sur les capacités matérielles et temporelles des établissements pour implémenter la future législation. La date d'entrée en vigueur a aussi été revue pour se conformer à une observation particulière formulée par le Conseil d'État sur l'article 2.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

8.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

L'article 1^{er} est adopté.

M. Bauwens et consorts ont déposé l'amendement n° 1 visant à remplacer l'article 2 et libellé comme suit:

«L'article 2 devient: “Le présent décret entre en vigueur à la rentrée scolaire 2026-2027, à l'exception des obligations reposant sur les pouvoirs organisateurs qui découlent des articles 1.7.12-2 et 1.7.12-3 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire qui entrent en vigueur en vue de l'année scolaire 2026-2027.”.».

Le vote sur l'amendement n° 1 est réservé.

Mme Linard et consorts ont déposé l'amendement n° 2 visant à modifier l'article 2 et libellé comme suit:

«Dans le projet de décret relatif à l'interdiction de l'usage récréatif des téléphones portables et de tout autre équipement terminal de communications électroniques à l'école, l'article 2 est modifié comme suit: “Le présent décret entre en vigueur le 24 août 2026.”.».

Le vote sur l'amendement n° 2 est réservé.

M. Dönmez et consorts ont déposé l'amendement n° 3 visant à remplacer l'article 2 et libellé comme suit:

«Dans le projet de décret relatif à l'interdiction de l'usage récréatif des téléphones portables et de tout autre équipement terminal de communications électroniques à l'école, l'article 2 est remplacé comme suit:

“Le présent décret entre en vigueur au cours de l'année 2025-2026, une fois que les obligations reposant sur les pouvoirs organisateurs, telles qu'elles découlent des articles 1.7.12-2, § 1, et 1.7.12-2, § 2, sont remplies.”.».

Les votes sur l'amendement n° 3 et sur l'article 1^{er} sont réservés.

Il sera procédé ultérieurement aux votes.

9 Proposition de résolution visant à assurer un meilleur déploiement des dispositifs de valorisation des acquis de l'expérience (doc. 14 (2024-2025) n°s 1 et 2)

9.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

M. Crampont, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – La valorisation des acquis de l'expérience (VAE) constitue un outil de développement économique, mais surtout d'émancipation personnelle, essentielle pour l'intégration sur le marché de l'emploi, pour une évaluation professionnelle, pour une réorientation en cours de carrière ou encore pour l'accomplissement d'un projet spécifique. Le groupe PS est convaincu de la vertu profondément sociale de cet outil qui permet à des personnes qui, pour quelque raison que ce soit, n'ont pas toujours eu l'occasion de prendre le bon embranchement dans leur parcours scolaire ou qui, au milieu de leur vie professionnelle, se disent que leur vocation est finalement ailleurs de se réorienter, et ce, avec une vraie vocation sociale.

La VAE sera d'autant plus importante dans les prochaines années, étant donné l'accélération de plus en plus importante du marché du travail, notamment due à l'avènement de l'intelligence artificielle (IA), à la transition écologique et à la transition sociale. Il s'agit par ailleurs d'un outil primordial pour les travailleurs qui, lorsqu'ils étaient plus jeunes, n'avaient pas eu l'opportunité de se lancer dans des études supérieures.

Parmi les témoignages des personnes souhaitant s'inscrire dans une procédure de VAE, nous retrouvons par exemple une infirmière brevetée en salle d'opération, ayant 17 ans d'expérience et souhaitant obtenir un master en soins infirmiers. Nous retrouvons aussi une personne qui a travaillé durant 16 années dans la grande distribution, dont 15 en tant que responsable de rayon et une comme gérant adjoint, et qui souhaiterait obtenir un diplôme de management afin de devenir gérant.

En commission, plusieurs députés ont aussi fait part de leur expérience personnelle. C'est la preuve de l'intérêt et de la nécessité de ce processus.

Beaucoup d'améliorations pourraient être apportées à la VAE. C'est cette raison qui a amené mon groupe à déposer cette proposition de résolution, avec tout un ensemble de demandes.

La première demande concerne l'accès à une information claire qui implique au préalable une harmonisation des procédures. Aujourd'hui, la disparité des pratiques nuit complètement à la lisibilité du système et à l'équité entre les établissements. Afin d'améliorer l'information, nous proposons la création d'un formulaire unique, le développement de supports informatiques informatifs, la création d'un guide reprenant un référentiel de compétences mobilisables pour obtenir une VAE, tant pour les candidats que pour les cellules chargées d'analyser les dossiers. Cela ne relève pas de l'impossible, me semble-t-il, mais sera plutôt un vrai outil pour faciliter l'accès à la VAE.

Nous n'avons pas construit cette proposition de résolution comme si nous étions dans une tour d'ivoire déconnectée, mais à la suite d'un très grand tour de rencontres dans différentes institutions. Nous avons essayé de collationner les avis du terrain. Nous avons aussi voulu le faire avec le respect de l'actuel gouvernement, c'est-à-dire en veillant à ne pas formuler une proposition de décret qui nous enfermerait dans une discussion sans doute stérile entre l'opposition et la majorité, mais dans une proposition de résolution qui laisse au gouvernement la capacité de se saisir et de traduire nos demandes par une vision politique pouvant être la sienne.

La deuxième demande de cette proposition de résolution porte sur l'adaptation au public spécifique que la VAE vise. En effet, les personnes s'inscrivant dans ce dispositif ont souvent une activité professionnelle. Elles ont souvent un âge moyen plus élevé et une vie de famille. Selon un rapport de l'Université libre de Bruxelles (ULB), il s'avère qu'elles ont en plus des difficultés avec les compétences propres au milieu académique, telles que des compétences langagières ou de méthode de travail. Il y a dès lors lieu de veiller à une offre d'enseignement en horaire décalé ou hybride, suffisante et déployée sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de répondre à leurs besoins liés, par exemple, à leur vie de famille ou afin de ne pas obliger certains demandeurs de VAE à parcourir des centaines de kilomètres. Il serait également pertinent d'évaluer la possibilité d'étendre l'instauration d'aménagements raisonnables pour les adultes reprenant des études ayant une activité professionnelle. Pour éviter les abandons et favoriser la réussite de leur formation, l'accompagnement des candidats est indispensable pour l'introduction de leur dossier, mais aussi durant leurs études.

Le troisième paquet de demandes concerne une politique, ambitieuse dont l'objectif est de redonner du dynamisme à la VAE. Elle ne pourra pas se concrétiser sans des moyens spécifiques. C'est pourquoi nous plaçons pour dédier des moyens à des conseillers VAE au sein de chaque établissement afin qu'ils puis-

sent remplir ces missions d'accompagnement et de soutien. Nous n'avons pas demandé au gouvernement de débloquent des centaines de millions d'euros, mais quelques euros pour mener à bien ce projet. Au regard des budgets de la Fédération Wallonie-Bruxelles, cette proposition de résolution est très raisonnable.

Je reviendrai sur quelques discussions qui ont eu lieu en commission. L'ensemble des acteurs et des partis ont déclaré soutenir la VAE, reconnaissant son intérêt, mais avec quelques remarques sur notre proposition de résolution. Il me semble donc utile d'y répondre.

Un des reproches formulés portait sur un manque d'objectivation et de données. La première demande contenue dans notre proposition de résolution est justement de mener une étude afin d'objectiver la situation. En outre, faut-il vraiment attendre ces résultats pour agir? Nous ne le pensons pas. Les acteurs du secteur nous ont déjà fait part d'un ensemble de modifications qui pourraient être apportées à moyen terme. Ce texte, nous l'avons rédigé avec ces acteurs.

Une autre critique portait sur une potentielle attaque à l'autonomie des établissements – bien utile quand on en a besoin. Nos recommandations n'attaquent en rien cette autonomie. Les programmes d'études ne sont pas visés. D'aucune manière, nous ne voulons imposer aux institutions des programmes spécifiques, ce qui violerait l'autonomie académique. Nos recommandations visent à fournir des outils pour faciliter le travail en établissant notamment des référentiels de compétences valorisables. Les mesures sont incitatives et non coercitives. La création de ces outils a pour objectif de faciliter le quotidien des conseillers académiques. Cela entraînera une charge de travail certaine dans un premier temps, qui se verra allégée par la suite. Cela répond aussi aux inquiétudes du groupe Les Engagés sur la surcharge administrative.

Une troisième critique concernait le financement de ces recommandations. Après une relecture précise de notre texte et des critiques émises en commission, toutes ses propositions sont en fait réalisables sans financement particulier. Les ressources statistiques, les experts des établissements ainsi que les ressources de l'administration peuvent déjà être mobilisés aujourd'hui pour concrétiser nos recommandations. Toutefois, il nous semble utile, pour donner à la VAE la place qu'elle mérite, de donner des moyens supplémentaires. Si le gouvernement y consent, nous le soutiendrions évidemment, mais la proposition de résolution en tant que telle ne le nécessite pas.

En guise de quatrième point, j'en arrive à plusieurs critiques plus spécifiques du groupe Les Engagés. Notre texte ne concerne pas l'enseignement de promotion sociale (EPS), avait-il été dit. C'est vrai: il nous semble effectivement important de commencer par l'enseignement supérieur de plein exercice. Toutefois, à nouveau, si cette proposition de résolution est adoptée, rien n'empêche d'aller au-delà et de généraliser ce processus à l'EPS. En tout cas, la proposition de résolu-

tion ne l'empêche pas, elle ouvre simplement une logique incrémentale, en commençant par l'enseignement supérieur de plein exercice.

Il nous avait aussi été reproché par le groupe Les Engagés que les conseillers sont déjà présents dans les établissements, tout comme les référents facultaires. Autrement dit, notre proposition de résolution ne servirait à rien, d'après ce reproche. Cette affirmation n'est pas correcte parce que si les conseillers pédagogiques ont dans leurs missions la gestion de la VAE, ils n'en sont pas spécifiquement chargés. C'est pourquoi nous demandons que des moyens spécifiques soient octroyés aux établissements pour engager du personnel qui en serait spécifiquement chargé. Quant aux référents facultaires, ils sont loin d'être présents dans toutes les facultés, surtout dans les petits établissements qui ont, par exemple, des petits départements.

Nous avons entendu une dernière critique du groupe Les Engagés. Il a évoqué un forum consacré à la VAE qui n'est pas présent dans la proposition de résolution. Nous ne connaissons pas l'existence légale de ce forum. Il nous semblerait pertinent d'institutionnaliser un tel espace s'il existait. En tout cas, nous n'en avons pas connaissance.

Malgré les critiques émises en commission, auxquelles j'espère avoir apporté des réponses, tous les partis ont reconnu l'importance de la VAE et se sont montrés disponibles pour travailler à son amélioration. Pourtant, tant le MR que Les Engagés ont purement et simplement rejeté le texte, malgré notre proposition de le retravailler conjointement, c'est-à-dire de faire des propositions d'amendements, de le coconstruire. Je regrette profondément cette attitude et j'espère qu'aujourd'hui, la réponse aux questions que j'ai donnée ouvrira peut-être un esprit plus propice à la discussion, permettant de dépasser cette opposition de principe et de nous amener dans un esprit de travail.

Nous resterons vigilants aux actions du gouvernement en matière de VAE. J'espérais la présence de la ministre-présidente, mais je sais qu'elle a dû nous quitter pour d'autres obligations. J'avais des questions plus particulières à lui adresser. Je les lui poserai à une autre occasion. Il n'était pas dans mes intentions de la mettre dans l'embarras. En tout cas, même si la majorité ne soutient pas cette proposition de résolution, je formule l'espoir que le gouvernement travaille déjà à un plan d'action pour la concrétisation de la VAE. Si ce n'est pas le cas, il me semble que cette proposition de résolution est alors largement justifiée. Je le répète: si aujourd'hui la majorité nous tend la main, nous sommes prêts à demander le report du vote et à retravailler en détail cette proposition de résolution pour obtenir un consensus le plus large possible.

M. le président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur Casier, je vous ai bien écouté. Vous avez apporté certaines précisions et attribué des propos aux Engagés que le groupe

MR a également partagés. Mon groupe a bien pris connaissance de votre proposition de résolution visant à améliorer le déploiement des dispositifs de VAE et à permettre à des individus d'accéder à des diplômes ou à des crédits académiques en fonction de leur expérience professionnelle. Cette mesure favorise *in fine* l'employabilité. Nous sommes donc favorables aux VAE. J'en ai d'ailleurs bénéficié et j'y suis donc doublement favorable.

En revanche, votre proposition de résolution se heurte à un obstacle majeur: l'absence d'un minimum d'objectivation. Vous parlez d'un retour d'information des acteurs de terrain, mais je peux vous en donner un autre qui va totalement à l'encontre du vôtre. Plusieurs centaines de personnes ont bénéficié de ces VAE la même année. En 2013, 190 personnes ont bénéficié d'une VAE à l'Université de Liège (ULiège). Nous pourrions peut-être en faire davantage à condition d'objectiver la situation et de ne pas nous contenter d'un discours rapporté. Par ailleurs, le coût de la mesure n'est pas évalué. Si des personnes supplémentaires sont nécessaires pour renforcer les structures, combien en faut-il? Ces différents aspects doivent être évalués.

Pouvez-vous nous éclairer sur les fondements de cette résolution? Quelles personnes de terrain avez-vous rencontrées? Y a-t-il un réel besoin de modifier le dispositif des VAE alors que le système semble fonctionner? Quelles sont les réelles difficultés de ce système? Existe-t-il des listes d'attente? Existe-t-il des personnes qui ne bénéficient pas d'avis? Les avis ne sont-ils pas rendus dans les temps? Vous proposez d'avoir des référents VAE dans les établissements alors qu'il y en a déjà. En outre, les programmes des VAE sont soutenus par le Fond social européen (FSE). Sur quels éléments vous basez-vous donc pour en demander davantage?

Vous proposez d'harmoniser les critères de VAE à travers un formulaire unique, mais les réalités des établissements d'enseignement supérieur ne sont pas similaires, pas plus que les curriculums de formation. Ce qui est applicable dans une université pour bénéficier d'une VAE ne l'est pas forcément dans une autre, car le contenu de la formation est différent. Il est possible de viser la simplification avec, au départ, un formulaire administratif unique, mais une procédure unique ne fonctionne pas. Nous devons respecter l'autonomie des établissements, y compris dans les curriculums de formation.

Vous répétez que les établissements de l'EPS ne sont pas mentionnés. Or, les VAE sont importantes dans ce type d'enseignement supérieur; ces établissements sont donc aussi concernés.

Enfin, quel est l'impact budgétaire de vos propositions? Rien n'est évalué! Nous ne pouvons plus dépenser sans anticiper les dépenses. Nous devons savoir combien ces mesures coûteront. L'engagement de nouvelles personnes pour déployer des VAE comme vous le proposez aura un impact budgétaire.

Votre proposition de résolution n'est pas mauvaise, mais elle n'est pas encore prête. Nous pourrions la retravailler en prenant le temps de bien baliser le contenu en profondeur. Pour ces différentes raisons, nous ne la soutiendrons pas.

M. le président. – La parole est à M. Daube.

M. Octave Daube (PTB). – Je rappellerai tout d'abord la position que le groupe PTB a exprimée en commission. Pour nous, l'enseignement supérieur doit être accessible à toute personne qui souhaite tenter sa chance, et celle-ci doit bénéficier du meilleur accompagnement possible. Nous avons donc soutenu ce texte en commission et réitérons notre soutien aujourd'hui. Ce texte, proposé par le groupe PS, vise à mieux accompagner et intégrer les personnes qui veulent reprendre ou poursuivre des études par le biais de la VAE.

Nous saluons évidemment la volonté de prendre en compte les parcours et vécus particuliers de ces personnes qui reprennent des études, après un certain temps et parcours de vie. Un tel choix n'est pas toujours évident et force le respect. D'ailleurs, je tiens à mettre un exergue un élément crucial de ce texte: si la volonté est que chacun ait réellement la chance de reprendre des études, par le biais d'une VAE ou dans un parcours classique, nous avons besoin d'un enseignement supérieur financé à sa juste valeur, sinon toutes les belles intentions resteront lettre morte. Or, il ne semble pas que le MR ait véritablement la volonté de mettre les moyens pour que chacun ait sa chance.

Je tiens à rappeler au gouvernement sa promesse de refinancer l'enseignement supérieur qui souffre d'un sous-financement structurel depuis des décennies. Si nous voulons accueillir de manière digne chaque personne qui franchit la porte d'un établissement, nous avons besoin d'investir dans l'enseignement supérieur.

M. le président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Pour des raisons évidentes déjà expliquées en commission, mon groupe ne soutiendra pas la proposition de résolution du groupe PS. Ce texte n'amène pas de réelles avancées et ajoute même une charge administrative que nous n'estimons pas souhaitable et qui n'est pas compatible avec l'objectif de simplification administrative du gouvernement.

La demande sur les habilitations n'a pas vraiment sa place dans ce texte. D'autres demandes, comme celle de désigner des conseillers VAE, sont en réalité déjà satisfaites. Vous l'avez vous-même souligné, Monsieur Casier.

Notre vote est également motivé par l'absence de prise en compte des autres types d'enseignement, notamment l'EPS. Or, la coordination des différents types d'enseignement et la réflexion autour d'un parcours VAE renforcé doivent se faire avec tous les acteurs concernés.

Certains collègues ont souligné leur pleine satisfaction au terme de leur parcours VAE, alors que d'autres ont fait part de leur déception, voire de leur mauvaise

expérience. Nous reconnaissons bien sûr les difficultés, mais nous voyons aussi tout ce qui fonctionne. Dès lors, il conviendrait de procéder aux améliorations adéquates.

En conclusion, la VAE est en adéquation avec les objectifs d'emploi et de formation soutenus par le gouvernement et par ma formation politique. Comme l'a souligné notre collègue, Valérie Dejardin, en commission, tous les groupes politiques soutiennent cette démarche. Il n'empêche que le texte que nous examinons aujourd'hui ne contient pas de pistes suffisamment solides à nos yeux.

Pour conclure, j'ajouterai que nous ne disposons pas non plus de données chiffrées précises. En obtenir permettrait de mieux objectiver le travail à réaliser.

Fort de ces constats, mon groupe ne votera pas en faveur de ce texte, mais reste prêt à collaborer ultérieurement à l'élaboration d'un texte plus abouti.

M. le président. – La parole est à M. El Hajjaji.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – La VAE est un passeport pour un nouvel avenir professionnel, grâce à la formation. Je suis content d'en avoir moi-même bénéficié. Les constats repris dans le texte sont avérés: la VAE est insuffisamment utilisée et des établissements refusent d'y faire appel. Les améliorations sont donc nécessaires dans l'intérêt des personnes qui veulent reprendre des études.

Pour le groupe Ecolo, il est important que les personnes puissent réaliser des transitions, diversifier leur parcours, retrouver du sens et développer leur potentiel. Les décisions annoncées par le gouvernement fédéral provoqueront des décrochages sociaux, qui devront être assumés notamment au niveau communal, par les CPAS. La VAE sera bien utile pour permettre à certains de prendre un nouveau départ.

Nous devons travailler sur l'accessibilité et la soutenabilité des dispositifs. Réaliser un formulaire unique, avec quelques variantes en fonction des établissements, permettra d'harmoniser la pratique et d'atteindre les chiffres que vous dites ne pas avoir reçus et qui vous empêchent d'avancer. Nous avons le sentiment d'un blocage idéologique de votre part sur cette question, Madame Bluge et Madame Jacqmin.

Tous les établissements ne disposent pas de conseillers en VAE. L'harmonisation visera à atteindre cet objectif. Un guichet unique sera utile. Une évaluation et une objectivation des dispositifs seront par ailleurs nécessaires. L'indicateur qui doit retenir notre attention est le nombre de refus d'octroi de VAE. Ce dispositif fait fonctionner notre administration et nos établissements scolaires, mais l'accès à la formation est malgré tout limité. Cet indicateur est donc matière à réflexion et doit mener à dépasser les logiques de concurrence qui existent entre nos établissements d'enseignement supérieur.

Le groupe Ecolo est favorable à cette proposition de résolution. Nous entendons que d'autres formations politiques souhaitent améliorer et renforcer le dispositif de la VAE. Tout sera une question de délai et de moyens financiers. Nous pourrions aborder ce sujet lors des ajustements budgétaires. Plusieurs éléments justifient la position de mon groupe: l'harmonisation, la réduction des inégalités, l'accès aux qualifications et la facilitation des évolutions de carrière.

M. le président. – La parole est à M. Maingain.

M. Fabian Maingain (DéFI). – Au vu de la situation du marché de l'emploi, le fait qu'il soit plus important de posséder un bout de papier que des compétences pour accéder à un certain nombre d'emplois soulève des questions.

À entendre les arguments qui sont avancés, je regrette que la suggestion de M. Casier de retravailler cette proposition résolution ne soit pas saisie. C'est incompréhensible! D'autres l'ont dit avant moi, l'objectif est aujourd'hui de renforcer cet outil dans l'accompagnement des chercheurs d'emploi et d'en faire un véritable outil d'accès à l'emploi.

Le texte ouvre énormément de portes. Ainsi, je regrette que la majorité ne se saisisse pas davantage de ce dossier ou n'entende pas la demande d'adopter une approche constructive. Pourtant, j'entends souvent la majorité reprocher à l'opposition de ne pas se montrer constructive. Ce texte n'est, à ce stade, qu'une proposition de résolution. Le gouvernement pourrait tout à fait s'en saisir et la développer, en apportant les corrections éventuelles répondant aux critiques formulées par le MR et Les Engagés. Partant, je déplore le manque de volonté de travailler, au-delà des clivages entre majorité et opposition, sur le texte déposé par mon collègue.

Il est essentiel de déployer et de soutenir ces politiques. C'est pourquoi mon groupe soutiendra cette proposition de résolution. J'espère que la majorité entendra raison.

M. le président. – La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Madame Bluge, vous avez affirmé que 190 personnes avaient bénéficié de la VAE à l'ULiège en 2024. C'est évidemment positif, mais ce nombre est tout de même très faible par rapport à l'ensemble de la population qui aurait pu accéder à ce dispositif. Je pense que nous pouvons en convenir. Je serais quelque peu confus d'apprendre que la majorité se satisfait de 190 bénéficiaires sur tous les travailleurs dont les conditions leur permettraient d'avoir recours à la VAE. En effet, c'est bien loin de l'objectif de 70 ou 80 % de taux d'emploi que cette majorité s'est elle-même fixé d'ici la fin de la présente législature. Cela nécessitera d'accompagner les personnes en reconversion professionnelle et vous le savez pertinemment.

Par contre, le nombre de demandes refusées est bien connu et montre que la constitution des dossiers n'a pas été suffisamment accompagnée. Les citoyens qui introduisent de telles demandes ont déjà effectué tout un travail en amont; lorsqu'ils essuient un refus, c'est bien souvent parce qu'ils n'ont pas bénéficié d'une aide suffisante dans leurs démarches. C'est tout ce que nous disons!

Madame Jacqmin, si vous le souhaitez, je serais prêt, ici et maintenant, à rédiger avec vous un amendement visant à intégrer l'EPS dans la proposition de résolution. Toutefois, vous ne pourrez pas vous plaindre par la suite de l'augmentation du coût qui en découlerait! Il est évident que si nous intégrons plus d'établissements et si nous augmentons le nombre de conseillers pour la VAE, cela coûtera plus cher. Il n'est pas possible de dire tout et son contraire.

J'ai moi-même fait partie de la majorité par le passé; je suis donc conscient du jeu politique qui fait que, en tant que député majoritaire, il faut parfois chercher des arguments pour rejeter un texte simplement parce que le gouvernement n'a pas envie d'y travailler. Ce sont des choses qui arrivent. Néanmoins, en l'occurrence, il s'agit d'une proposition qui convient à tout le monde et qui s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs de la majorité. Nous sommes même prêts à laisser au gouvernement la liberté de mettre cette proposition en œuvre comme bon lui semble. Nous sommes également ouverts à la possibilité d'insérer un amendement relatif à l'EPS.

Je ne comprendrais pas qu'on nous reproche de rester dans une opposition stérile et, au coup d'après, de ne pas travailler avec la majorité. Je vous décris déjà la prochaine intervention en commission de l'Éducation avec Mme Glatigny, où la majorité nous rétorquera que nous sommes toujours contre tout et ne voulons jamais rien faire. Or, quand nous voulons faire quelque chose avec vous, en vous tendant la main, vous ne la saisissez pas. Ce problème de cohérence abîme aussi notre monde politique. Sur un sujet comme la VAE, nous aurions très largement pu dépasser la frontière entre majorité et opposition. Nous avons tous affirmé que c'était intéressant et que nous en partagions les objectifs. Je regrette que nous ne soyons pas parvenus à passer outre ces frontières politiques.

En guise de boutade, je retiens que le MR me parle de la nécessité d'objectiver et de chiffrer. Après la fin de législature précédente que nous avons vécue, je ne l'oublierai pas. J'imagine que le gouvernement ne prendra plus aucune décision au niveau de l'enseignement supérieur sans avoir objectivé et chiffré la situation. J'imagine que le gouvernement se dira aussi que le décret du 2 décembre 2021 modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et d'autres législations en matière d'enseignement supérieur (décret «Glatigny») était vraiment une mauvaise idée, parce qu'il n'y avait aucun chiffre disponible.

Par ailleurs, vous nous reprochez un manque d'objectivation alors que notre première demande était bien d'objectiver, Madame Bluge. La première chose

que le gouvernement et les parlementaires de la majorité ont faite avec le décret «Glatigny» a été de supprimer l'obligation pour les institutions d'enseignement supérieur de fournir leurs chiffres.

Je voudrais pointer la nécessité de rester cohérent. Vous ne pouvez pas dire tout et son contraire d'un dossier à l'autre. Dès lors, je crains de connaître la suite qui sera donnée à ce texte, mais j'aimerais que la majorité en prenne la mesure: si elle vote contre ce texte aujourd'hui, malgré les mains tendues, l'offre de retirer cette proposition de résolution pour la retravailler et pour formuler des amendements, il ne faudra plus venir nous faire le reproche que l'opposition ne veut pas être constructive dans les dossiers nécessaires.

M. le président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – La nécessité d'objectiver commence par l'identification des budgets pour mener une recherche. Or cette proposition de résolution ne dit même pas combien coûterait une recherche pour clarifier les éléments justifiant d'avancer sur la VAE.

Par ailleurs, vos retours de terrain et les miens représentent 190 personnes. Mais combien de personnes avaient déposé un dossier? Peut-être 210 ou 230? Il n'y en avait peut-être pas 5 000. Nous devons donc aussi objectiver *a minima* les retours de terrain avant de nous lancer dans une proposition de résolution.

M. le président. – La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Madame Bluge, je suis prêt à déposer un amendement pour ajouter, en premier point, que nous demandons à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) d'évaluer précisément le coût de tout cela. Nous tirons nos informations directement de l'ARES qui a tenu un colloque sur la question et nous avons repris ses conclusions. Mme Cortisse va faire une tournée de 150 écoles, mais nous pensons que les conclusions de l'ARES sont un peu plus complètes.

J'ajouterais même, en second point de cet amendement, que les autres propositions de la résolution tiennent compte de ces résultats.

M. le président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – C'est l'ARES qui a décidé de maintenir le forum que nous avons évoqué en commission. Celui-ci se base sur une liste, mise à jour régulièrement, des personnes à même de gérer les demandes de ce type au sein des établissements. C'est la raison pour laquelle nous avons abordé ce point.

Par ailleurs, les établissements qui sont plus importants et qui disposent de plus de moyens ont forcément des conseillers VAE désignés, avec des équipes à même de gérer l'accompagnement. En revanche, c'est moins le cas des petits établis-

sements où ce sont parfois des professeurs, désignés pour l'occasion, qui endossent le rôle de conseillers

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.

10 Projet de décret relatif à l'interdiction de l'usage récréatif des téléphones portables et de tout autre équipement terminal de communications électroniques à l'école (doc. 68 (2024-2025) n^{os} 1 à 3)

10.1 Votes réservés

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 1.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

82 membres ont pris part au vote.

35 membres ont répondu oui.

47 membres ont répondu non.

En conséquence, l'amendement n° 1 n'est pas adopté.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Dorothee De Rodder, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Sabine Roberty, Mme Céline Tellier, Mme Eliane Tillieux, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Pascal Baurain, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, M. Arnaud Dewez, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie

Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

M. le président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Mon vote négatif n’a pas été enregistré.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l’amendement n° 2.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

82 membres ont pris part au vote.

35 membres ont répondu oui.

47 membres ont répondu non.

En conséquence, l’amendement n° 2 n’est pas adopté.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Dorothee De Rodder, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Sabine Roberty, Mme Céline Tellier, Mme Eliane Tillieux, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Pascal Baurain, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, M. Arnaud Dewez, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsen-

hoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

M. le président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Mon vote négatif n’a pas été enregistré.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l’amendement n° 3.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

82 membres ont pris part au vote.

35 membres ont répondu oui.

47 membres ont répondu non.

En conséquence, l’amendement n° 3 n’est pas adopté. L’article 2 est adopté.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Dorothee De Rodder, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Sabine Roberty, Mme Céline Tellier, Mme Eliane Tillieux, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Pascal Baurain, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, M. Arnaud Dewez, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupard, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

M. le président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Mon vote négatif n’a pas été enregistré.

10.2 Vote nominatif sur l’ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l’ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

82 membres ont pris part au vote.

71 membres ont répondu oui.

11 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Pascal Baurain, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, M. Martin Casier, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, M. Christophe Collignon, Mme Stéphanie Cortisse, Mme Veronica Cremasco, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, Mme Dorothée De Rodder, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, M. Laurent Devin, M. Arnaud Dewez, M. Benoît Dispa, M. Ibrahim Dönmez, Mme Véronique Durenne, M. Hajib El Hajjaji, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Eddy Fontaine, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Isabella Greco, Mme Armelle Gysen, M. Stéphane Hazée, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Anne Lambelin, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, M. Vincent Maillen, M. Fabian Maingain, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Sylvie Muratore, Mme Diana Nikolic, Mme Özlem Özen, M. Vincent Palermo, Mme Sophie Pecriaux, M. Loris Resinelli, Mme Sabine Roberty, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupard, Mme Caroline Tanguin, Mme Céline Tellier, Mme Stéphanie Thoron, Mme Eliane Tillieux, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne, M. Thierry Witsel.

Se sont abstenus: Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, M. Octave Daube, M. Jori Dupont, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Germain Mugemangango, Mme Amandine Pavet, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal.

M. le président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Mon vote positif n’a pas été enregistré.

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Le groupe Ecolo a voté en faveur de ce texte et de l'interdiction des smartphones. Je me suis toutefois abstenue parce que je regrette que l'entrée en vigueur de ce texte n'ait pas été reculée pour les écoles qui auraient besoin de plus de temps pour entrer dans ce processus. Cela aurait permis une concertation sereine, entre autres avec les élèves, et fait en sorte d'augmenter l'adhésion à cette interdiction dans chaque école.

11 Proposition de résolution visant à assurer un meilleur déploiement des dispositifs de valorisation des acquis de l'expérience (doc. 14 (2024-2025) n^{os} 1 et 2)

11.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– Il est procédé au vote nominatif.

82 membres ont pris part au vote.

35 membres ont répondu oui.

47 membres ont répondu non.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Dorothee De Rodder, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Sabine Roberty, Mme Céline Tellier, Mme Eliane Tillieux, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Pascal Baurain, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, M. Arnaud Dewez, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob,

Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

M. le président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Mon vote négatif n’a pas été enregistré.

M. le président. – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 16h45.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– à la ministre Degryse, par Mmes Dejardin, Agic, Bluge, Durenne, Vidal, El Yousfi et Warzée-Caverenne ainsi que par MM. Crampon, Lepine, Casier, Evrard, Palermo, Soupart, Gardier, Hazée et El Hajjaji;

– à la ministre Glatigny, par Mmes De Rodder, Durenne, Cassart-Mailleux, Taquin, Linard et El Yousfi ainsi que par MM. Dönmez, Kaynak, Fontaine et Huberty;

à la ministre Lescrenier, par Mme El Yousfi;

– à la ministre Galant, par Mme Goffinet ainsi que par MM. Collignon, Massaki, Fiévet, Soupart, Dewez et Gardier;

au ministre Coppieters, par Mme Linard ainsi que par M. El Hajjaji.